



# RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2019





# SOMMAIRE

08

MISSION ET VALEURS

10

ORGANIGRAMME

14

ADMINISTRATION DE LA CIMR

- Conseil d'administration
- Les Comités du Conseil
- Activité des comités en 2019

26

CHIFFRES CLÉS

28

70 ANS D'EXISTENCE DE LA CIMR



**30** **RÉTROSPECTIVE 2019 : RETOUR SUR  
LES FAITS MARQUANTS**

**32** **QUE DISENT NOS CLIENTS SUR NOUS ?**

**35** **ACTIVITÉ DE LA CIMR EN 2019**

**42** **RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019**

- Etats financiers de l'exercice 2019
- Bilan actuariel 2019

**54** **AUDIT ET CERTIFICATIONS 2019**



**67** **RÉSOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
ORDINAIRE**



## MOT DU PRÉSIDENT

Avec la pandémie de Covid-19, le monde fait face à une crise sans précédent. En effet, à l'heure où nous concevons ce rapport le Maroc comme tant d'autres pays se trouve au cœur d'une crise sanitaire, humaine mais également économique.

Face à cette situation qui pénalise fortement les TPE/PME mais également les grandes entreprises, la CIMR a mis en place certaines mesures, en soutien à ses adhérents les plus exposés aux conséquences de la crise du Covid-19 :

- Reporter et étaler le paiement des contributions pour les adhérents dont le chiffre d'affaires trimestriel relatif à l'exercice 2020 a connu une baisse de plus de 25%.
- Suspendre pour les adhérents qui le souhaitent l'adhésion sur le ou les trimestres de l'exercice 2020 dont le chiffre d'affaires a connu une baisse de plus de 60%, et ce conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts.

Par la solidité de son régime, sa dimension financière mais aussi par ses valeurs, et parce qu'elle sait en toutes circonstances faire montre d'une grande capacité d'adaptation, la CIMR s'est engagée dès le début de la crise sanitaire pour assurer la continuité de son activité, essentielle, dans la période que nous traversons aujourd'hui.

Pour cela, tous nos collaborateurs se sont pleinement mobilisés afin de garantir la poursuite de l'accompagnement de nos affiliés et nos adhérents dans les meilleures conditions. Et pour protéger toujours mieux nos équipes et nos clients, nous déployons partout des dispositifs d'hygiène et de précaution sanitaires.

La CIMR a toujours été suffisamment armée pour affronter les circonstances exceptionnelles s'appuyant ainsi sur la stabilité et la pérennité de son régime.

Soucieux d'anticiper toute difficulté potentielle, nous avons réalisé des simulations pour apprécier la capacité du régime à surmonter cette crise, et nous sommes heureux de constater sa résilience dans cette conjoncture difficile.

Nos résultats financiers sur l'exercice 2019 le reflètent clairement.

La caisse a su maintenir sa réserve de prévoyance en progression et en confirmant à nouveau la pérennité de son régime. L'exercice 2019 a enregistré un solde de provisions techniques de 62 252 millions de dirhams, marquant ainsi une progression de 11,1% par rapport à l'année 2018.

Sur le plan commercial, 2019 a été une année prospère pour la caisse, puisque nous avons enregistré le recrutement de 531 nouveaux adhérents au profit de 6 582 affiliés.

Le nombre des affiliés à la CIMR a par ailleurs progressé de 4,8%, atteignant un effectif global de 699 606, répartis entre actifs cotisants, au nombre de 375 469 et ayants droit, au nombre de 324 137.

2019 a été également marqué par une dynamique d'innovation et de modernisation à l'image du positionnement de la caisse.

Précurseur de la transformation digitale, la CIMR a poursuivi sa lancée dans ce domaine à travers le déploiement de son application mobile « CIMRDIALCOM » pour le compte de ses allocataires sur les deux plateformes IOS et Android intégrant une solution innovante de reconnaissance faciale permettant la dématérialisation de la preuve de vie de ses retraités.

De même, un projet de refonte du système d'information métier a été lancé dans sa phase de cadrage. Les objectifs principaux de cette refonte sont d'aligner le système d'information de la CIMR avec ses orientations stratégiques, de répondre de manière optimale aux besoins des utilisateurs internes et externes et d'introduire de nouvelles solutions technologiques.

Dans la même lancée, la CIMR a entamé l'implémentation d'un système CRM, permettant entre autres d'améliorer l'expérience des clients et d'optimiser leur satisfaction, d'avoir une vision 360° et d'automatiser les process marketing et commercial.

Nous souhaitons à nos affiliés et adhérents une sortie rapide et sans encombres de cette crise sanitaire et les assurons de notre soutien indéfectible.

Nous remercions tous les collaborateurs de la CIMR qui ont su se montrer à la hauteur de leurs responsabilités en ces moments difficiles, et pour leur dévouement constant au service de nos affiliés et adhérents.

*Khalid Cheddadi*



# MISSION ET VALEURS

## MISSION

Administrer un régime de retraite complémentaire pérenne, équilibré et solidaire garantissant aux bénéficiaires une pension équitable reposant sur une gestion efficace de qualité et une performance financière optimale.



## NOS VALEURS

Le repère de base de tout ce que nous entreprenons, la clé de succès de l'engagement moral que nous avons avec nos clients et nos partenaires, et le ciment de la cohésion de nos équipes.

**Honnêteté** : L'Honnêteté est le principe de base de toutes les actions et relations des collaborateurs vis-à-vis de la CIMR, des affiliés, des adhérents, des fournisseurs et des collègues.

**Responsabilité** : C'est faire preuve de responsabilité dans l'exécution des fonctions, en les assumant pleinement et en les prenant en charge dans toutes leurs dimensions.

**Professionalisme** : Être Professionnel, c'est faire preuve, dans l'exécution des fonctions, de compétence, de rigueur, de méthode, d'organisation, de discipline et de réactivité.

**Équité** : Équité dans la récompense des collaborateurs selon leurs résultats. Équité dans le service apporté aux affiliés, adhérents, retraités et ayant droits.

**Serviabilité** : Serviabilité vis-à-vis des clients internes et externes en faisant preuve de disponibilité, d'écoute, d'amabilité et d'efficacité.

**Transparence** : La transparence est la base de toutes les relations et des informations communiquées aux tiers, ayants droits, affiliés, adhérents et partenaires de la CIMR.

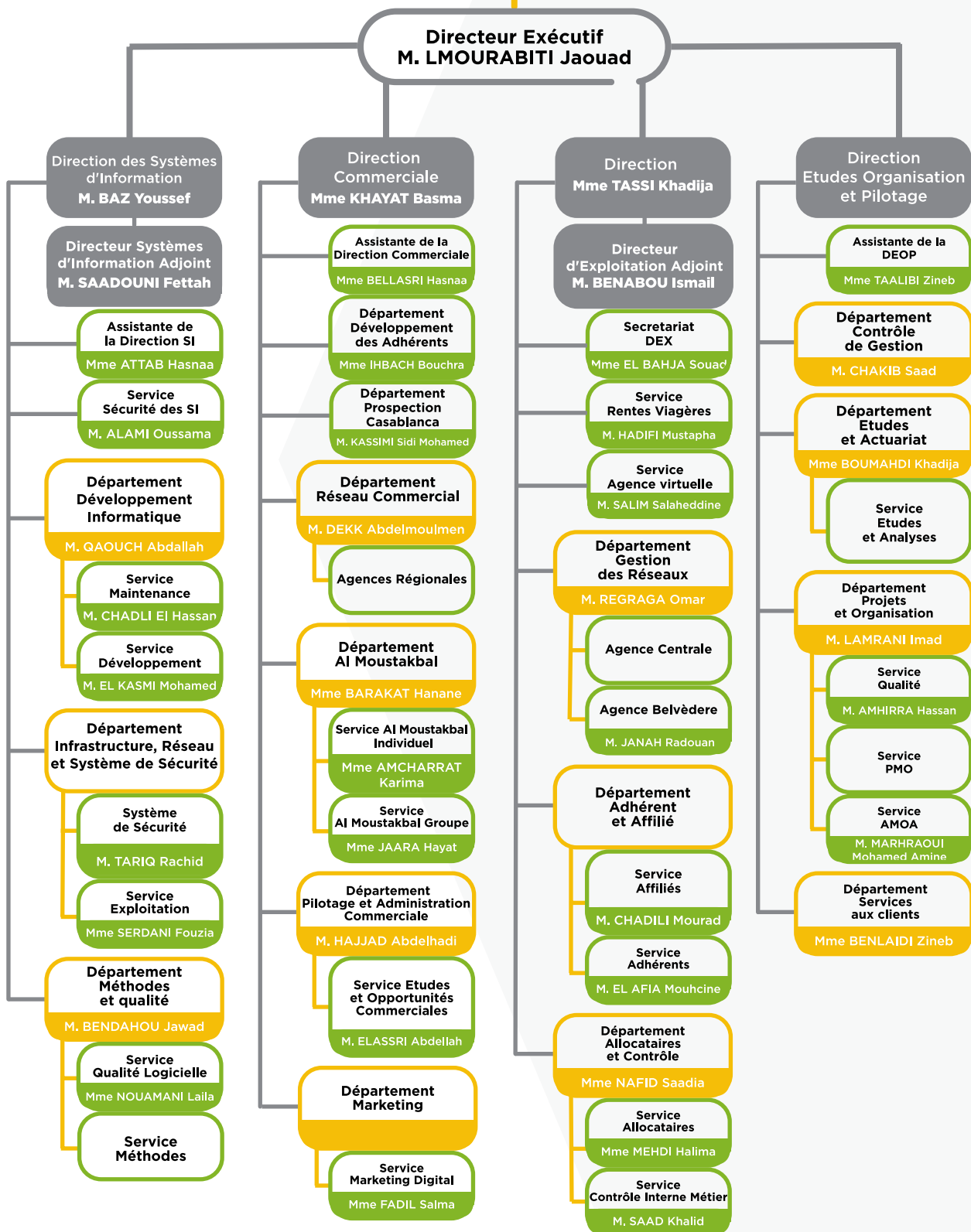
**Esprit d'équipe** : L'Esprit d'équipe, c'est partager et promouvoir la solidarité. C'est mettre en œuvre les conditions de réussite du travail en commun et renforcer l'écoute et l'ouverture.

Ces valeurs ont été adoptées par la CIMR afin que l'ensemble des collaborateurs les partagent en interne et avec les partenaires de la caisse, s'en inspirent pour effectuer leurs choix et s'y réfèrent dans l'exécution de leurs fonctions.



# ORGANIGRAMME







**PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL  
M. CHEDDADI Khalid**

**Service Pool  
Secrétariat DG  
Mme SADIQ Latifa**

**Direction  
Administrative  
et Financière  
Mme ELAMRANI Hind**

**Adjoint du Directeur  
Administratif  
et Financier  
M. EL IDRISSEI Aziz**

**Assistante  
de la DAF  
Mme ZRAIDI Loubna**

**Service Contrôle  
Interne DAF  
M. RGUIG Youness**

**Service  
Recouvrement  
M. SANNOUTI Abderrahim**

**Service  
Contentieux  
Mme HARRAMA Latife**

**Département  
Achats  
et Moyens Généraux  
M. AFDEL Kamal**

**Service  
Courrier  
Mme CHEBIHI Kenza**

**Département  
Comptabilité  
M. MITRAK Brahim**

**Service  
Trésorerie  
M. OUDADES Ahmed**

**Service  
Comptabilité  
Mme BENCHIKH Hasna**

**Service  
Analyses  
et Rapprochement  
M. SAMIR Rachid**

**Département  
Capital  
Humain  
M. MASROUR Omar**

**Paie  
et Administration  
du personnel  
Mme SADIK Ahlam**

**Direction des  
Investissements  
M. ABOUMEJD  
Mohamed**

**Assistante de la  
Direction  
d'Investissement  
Mme SEBTI Seloua**

**Service  
Opérations  
et Contrôle  
M. ABOULAHJOUJ-IDRISSI  
Fahd**

**Service  
Immobilier (MOA)  
M. BOUCHABAKA  
Amine Abdallah**

**Service  
Immobilier (Etudes)  
M. NACHEF Yahia**

**Département  
Gestion  
Déléguée  
M. YAMANI Houssam**

**Département  
Juridique  
M. ELBONI Hicham**

**Département  
Asset Management  
Délégué  
Mme ALAMI MEJJATI Aida**

**Direction d'Audit  
et de Contrôle  
M. ABOUAMAMA  
Rabi**

**Assistante de la  
Direction Audit  
et Contrôle  
Mme EL METWALI  
Hanane**

**Service  
Contrôle  
Permanent  
M. CHABAB Anass**

**Département  
Audit  
M. TAIB Khalid**

**Département  
Compliance  
Mme RAHMANI Wafaa**

**Département  
Communication  
Mme EL HAJJAR Ghizlane**



## ADMINISTRATION DE LA CIMR

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il est composé au minimum de six membres et au maximum de quinze membres, personnes physiques bénévoles, représentants d'adhérents de la caisse, et élus pour une durée de 4 années renouvelable par l'Assemblée Générale des adhérents. Le Conseil d'Administration est convoqué par son Président au moins deux fois par an. Il peut également être convoqué par la majorité des membres ou par le commissaire aux comptes.

Le Conseil détermine les orientations de l'activité de la Caisse et veille à leur mise en oeuvre. Il procède aux contrôles qu'il juge nécessaires. Il assure le pilotage du régime.

Le Conseil d'Administration de la CIMR a la particularité de regrouper quelque uns des plus grands managers du Maroc qui font profiter de leur compétence et expérience, la communauté des ayants droit de la Caisse. Les membres du Conseil d'Administration élisent en leur sein, les membres des Comités de gouvernance.

## **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2019**



### **PRÉSIDENT**

Khalid CHEDDADI

### **VICES PRÉSIDENTS**

Chakib ALJ représentant la CGEM

Abdelhamid ADDOU représentant la RAM

Mohamed EL KETTANI représentant le groupe OGM



### **SECRÉTAIRE**

Jaouad LMOURABITI, Directeur Exécutif

### **ADMINISTRATEURS**

Imad TOUMI représentant MANAGEM

Abdellatif MORTAKI représentant la CNSS

Mohamed Karim MOUNIR représentant la BCP

Mohamed Hassan BENSALAH représentant la FMSAR

Rachida BENABDALLAH représentant AGMA

Ramsès ARROUB représentant Wafa ASSURANCE

George MICHOS représentant Lafarge Maroc

Mehdi TAZI représentant la CGEM

Abdelmjid TAZLAOUI représentant AMETYS

Hassan OURIAGLI représentant ALMADA

Said EL HADI représentant la SONASID

### **COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Fidaroc Grant Thornton

Mazars Audit & Conseil

### **ACTUAIRE INDÉPENDANT**

Mazars ACTUARIAT



## LES COMITÉS DU CONSEIL

### COMITÉ DE PILOTAGE

Composé du président du Conseil d'Administration et de trois Administrateurs, le Comité de Pilotage est chargé de suivre en permanence l'équilibre du régime sur le long terme.

A travers le bilan actuariel annuel qu'il élabore et des études statistiques diverses qu'il mène, ce Comité a pour mission de s'assurer que les critères de pérennité du régime, fixés par la charte de pilotage, sont constamment respectés.

Il est tenu de proposer au Conseil d'Administration toutes mesures de nature à la sauvegarder.



## COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2019

### **K M. Khalid CHEDDADI**

Président Directeur Général de la CIMR

### **M. Hassan OURIAGLI**

Administrateur de la CIMR, représentant SNI

### **Mme Rachida BENABDALLAH**

Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

### **M. Mehdi TAZI**

Administrateur de la CIMR, représentant la CGEM

## COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'Audit est composé de trois administrateurs à l'exclusion du Président. Il examine avec l'assistance des Commissaires aux Comptes, les comptes annuels avant leur présentation au Conseil d'Administration et veille à la qualité du contrôle interne et à la prise en compte des risques liés à l'activité de la Caisse.

Le comité d'Audit adresse annuellement son rapport d'activité au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes

## COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2019

### **Mme Rachida BENABDALLAH**

Administrateur de la CIMR, représentant AGMA

### **M. Ramsès ARROUB**

Administrateur de la CIMR, représentant WAF  
ASSURANCE

### **M. Saïd EL HADI**

Administrateur de la CIMR, représentant la SONASID

### **M. Fawzi Britel**

Expert-Comptable, représentant DELOITTE AUDIT



## COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

Le Comité d'Investissements est composé du Président du Conseil d'Administration, et de trois Administrateurs. Il a pour mission :

- D'élaborer les choix stratégiques de la gestion financière, conformément à la charte financière, et superviser leur mise en oeuvre après validation du Conseil d'Administration.
- D'élaborer et proposer au Conseil d'Administration, l'Allocation Stratégique d'Actifs, sur la base d'études qu'il diligente au moins tous les 3 ans.
- D'arrêter le règlement financier et de veiller sur son respect par le management de la caisse.
- De prendre en charge le suivi des risques inhérents à la gestion financière et de diligenter la rédaction du rapport annuel de gestion financière.
- D'autoriser la désignation de la CIMR, du Président ou du Directeur Général agissant pour le compte de la CIMR, en tant qu'administrateur d'une autre société.

## COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2019

### **M. Khalid CHEDDADI**

Président du Conseil d'Administration de la CIMR

### **M. Mohamed EL KETTANI**

Vice-président de la CIMR, représentant ATTIJARIWAFABANK

### **M. Mohamed Karim MOUNIR**

Administrateur CIMR, représentant la BCP

### **M. Ramsès ARROUB**

Administrateur de la CIMR, représentant WAFABANK ASSURANCE



## COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Composé du Président du Conseil d'Administration et de deux Administrateurs, ce Comité valide la politique salariale, fixe la rémunération des cadres de direction et nomme aux postes de direction.

### COMPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2019

**M. Khalid CHEDDADI**

Président Directeur Général de la CIMR

**M. Chakib ALJ**

Vice-président de la CIMR, représentant la CGEM

**M. Abdelmjid TAZLAOUI**

Administrateur de la CIMR, représentant AMETYS



## ACTIVITÉ DES COMITÉS EN 2019

### RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit a tenu durant le deuxième semestre 2019 et le premier semestre 2020 deux réunions :

- La première le 11 décembre 2019 était consacrée à l'examen des activités de contrôle de la CIMR: l'audit interne, le risk management, compliance et le contrôle au titre de l'exercice 2019, et la programmation des missions pour l'exercice 2020.
- Celle du 05 Mars 2020 a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2019 et le rapport des deux commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars.

## Le comité d'audit a traité durant les deux réunions les points suivants :

Dans la réunion du 11 décembre 2019, dont l'ordre du jour était réservé à l'examen de tout le dispositif de contrôle de la caisse, le comité a examiné les réalisations des activités d'audit interne, risk management, compliance et contrôle permanent au titre de l'année 2019.

Concernant l'activité audit, le comité a examiné les rapports de 09 missions d'audit et le suivi de la mise en œuvre des recommandations de 25 missions d'audit. Au niveau de l'activité risk management, le comité a examiné le reporting de tous les risques avec un focus sur les risques retenus comme majeurs ayant un lien direct avec la pérennité du régime, les risques stratégiques et la gestion financière. A ce propos, il a été constaté que l'évolution des risques est globalement maîtrisable dans les niveaux de tolérances définis et qu'aucun risque ne nécessite, dans les circonstances actuelles, une attention particulière.

En ce qui concerne, l'activité compliance, le comité a examiné les résultats des contrôles et diagnostics réalisés sur le respect de la réglementation au niveau de la caisse

avec les pistes d'amélioration à mettre en place. Ensuite, le comité a examiné les résultats du contrôle permanent avec 50 points de maîtrise automatique au niveau du Continuous Control Monitoring déployés en production et 30 Contrôles non automatisés. Ces contrôles couvrant les processus majeurs du métier de la retraite de la CIMR. A ce propos, Messieurs les administrateurs ont noté avec satisfaction le niveau des réalisations présentées des quatre activités au titre de l'exercice 2019 et ont validé leurs plans d'actions pour l'année 2020.

Concernant le comité tenu le 05 Mars 2020, l'ordre du jour a porté sur l'examen des comptes de la CIMR arrêtés au 31 décembre 2019 et le rapport des commissaires aux comptes Fidaroc Grant Thornton et Mazars. Après discussion des comptes et examen du rapport des deux CAC, ces deniers ont précisé que les travaux sur le contrôle interne et le contrôle des comptes n'ont pas relevé d'anomalies significatives en valeur et en nombre et de ce fait les comptes de la CIMR au 31 décembre 2019 sont certifiés sans réserve par les deux cabinets.

## RAPPORT DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

L'année 2019 a connu la tenue périodique du Comité d'Investissement de la CIMR afin de statuer sur la situation des placements et d'autoriser de nouveaux dossiers d'investissement et de faire part aux membres du Comité de la conjoncture économique et celle des marchés financiers.

Ledit comité a constaté que la valeur marché du portefeuille global a crû de 801 6 Millions de DH pour s'établir à 70,7 Milliards DH, soit une progression de %10,64 et ce, sous l'effet de l'orientation positive des marchés actions et obligataire en 2019 ainsi qu'à la bonne tenue de la collecte ayant induit la hausse des excédents techniques.

Ainsi, le poids de la poche actions ressort de près de %55,06 tandis que la poche obligataire se fixe à %42,28. Enfin, le segment alternatif, regroupant l'immobilier et l'infrastructure, détient une part de %2,66 du portefeuille de la CIMR.

S'agissant de l'allocation globale du portefeuille, la CIMR a, comme à l'accoutumée, lancé courant 2019 une étude portant sur la revue de son allocation stratégique compte tenu des perspectives d'évolutions des marchés financiers et à la lumière de ratios prudentiels appliqués désormais à la Caisse suite à sa transformation en Société Mutuelle de Retraite (SMR).

Ainsi, le Comité d'Investissement a approuvé l'allocation stratégique cible du portefeuille se traduisant par une pondération de %47 en actions, de %38 en obligations, de %10 en immobilier et de %5 infrastructures.

La convergence vers cette allocation cible, préconisant une baisse du poids de la poche actions, devrait s'opérer par le biais de la concentration des injections d'excédents financiers sur les poches obligataires et alternatives afin de favoriser une dilution dans le temps de la poche actions.





## SYNTHÈSE DES ÉTUDES RÉALISÉES

Les principales évolutions du portefeuille en 2019 par segment ressortent comme suit :

- **Actions en direct Cotées :** Le portefeuille Actions cotées en direct a enregistré variation de +17,48% pour se fixer à 22,7 Milliards de DH, soit une variation de 3,38 Milliards de DH par rapport à 2018.
- **Non coté :** Le portefeuille non coté de la CIMR enregistre une variation de 409 Millions de DH pour s'établir à 12,2 Milliards de DH.
- **Fonds dédiés Obligations :** Le portefeuille Obligataire dédié de la CIMR s'est établi à 29,4 Milliards de DH dont 21,5 Milliards de DH en fonds dédiés et 7,9 Milliards de DH en fonds Grand Public.
- **Fonds dédiés Actions et diversifiés :** Les fonds dédiés Actions et diversifiés affichent une variation de 48,3% pour se fixer à 3,2 Milliards de DH.

## OPÉRATIONS ACTIONS DIRECTES

Comme durant les années précédentes, la CIMR a opéré sur son portefeuille actions cotées certaines opérations d'achats ponctuelles sur des valeurs faisant déjà partie du portefeuille Listed Equity et ce, en favorisant toujours les valeurs défensives dont les perspectives de croissance sont résilientes et en adéquation avec le profil d'investissement de la Caisse.

Cette stratégie s'est également traduite par la contribution de la CIMR aux opérations sur le capital de grandes capitalisations boursières de la Place. Il s'agit de :

- La cession par HEIDELBERG CEMENT d'un bloc de sa participation dans CIMENTS DU MAROC dans le cadre de son plan d'action pour optimiser son portefeuille et améliorer la génération de cash.
- La cession à un groupement d'institutionnels de renom et dans le cadre d'une OPV d'un total de 8% du capital de Maroc Telecom détenu par l'Etat.
- Et, l'augmentation de capital social de BMCE BANK OF AFRICA par conversion optionnelle des dividendes pour un montant global maximum de près de 900 millions de DH et ce, dans le cadre de la restructuration du capital de la Banque afin de faire face aux problématiques de fonds propres réglementaires.

## OPÉRATIONS FONDS OBLIGATAIRES & ACTIONS

En 2019, Les fonds dédiés actions ont enregistré une performance annuelle agrégée de +14,82% hors les nouveaux fonds investis dans le cadre de l'appel d'offres actions, surperformant le benchmark MASI RB, lequel ressort avec une performance de 13,24%.

La contribution à la performance des fonds dédiés actions est répartie comme suit : (i) 30% pour le fonds CIMR MOUBADARA, (ii) 29% pour le fonds CIMR PATRIMOINE, (iii) 25% pour le fonds CIMR THARWA et (iv) 16% pour le fonds CIMR OPPORTUNITES.

Pour sa part, le portefeuille obligataire dédié affiche une performance 7,17% tirant amplement profit de la baisse des taux intervenue en 2019. Ce dernier dépasse largement son Benchmark le MBI Global dont la performance se fixe à +3,75%.

La contribution à la performance des fonds dédiés obligataires ressort la suivante : (i) 49% pour le fonds CIMR PREVOYANCE, (ii) 29% pour le fonds CIMR ATTADAMOUN, (iii) 22% pour le fonds CIMR IDDIKHAR.



## LES PROJETS D'INVESTISSEMENT DU PORTEFEUILLE ALTERNATIF

Le portefeuille non coté national a connu deux principales opérations à savoir :

**SOMED** : Augmentation de capital intervenue courant 2019 pour un montant global de 168 Millions DH dont 20 Millions DH par apport en numéraire et 148,6 Millions DH par conversion des Comptes Courants d'associés ;

**ENERGIES EOLIENNES DU MAROC** : Cession de la participation de la CIMR pour un montant de 1 049 Millions de DH. LA CIMR a réalisé sur cette vente un taux de plus-value de 27%.

La CIMR a également opté, dans le cadre de son approche de diversification, pour des investissements à l'international notamment dans des fonds de capital investissement étrangers. La CIMR a donc effectué des engagements dans

**CAPITAL SANTE 2** : Fonds spécialisé dans la santé pour un engagement de 10 Millions EUR géré par la société leader de ce segment TURENNE CAPITAL ;

**XANGE DIGITAL 3** : Fonds d'innovation dans lequel la CIMR a souscrit à un engagement de 5 Millions EUR et dont la SDG a connu des franc succès pour des fonds précédents (multiples allant jusqu'à 10x et cessions à des opérateurs de renom dont Adobe, Daimler, BCPE, Banque Postale);

**RB CAPITAL France 1** : Fonds sponsorisé par l'un des principaux cabinets de conseil en stratégie sur le plan international Roland Berger pour un ticket de 7,5 Millions EUR.

**Et, CAPENERGIE 4** : Fonds pionnier dans les énergies renouvelables en Europe pour un investissement de 10 Millions EUR.





## ACTIVITÉS DU COMITÉ DE PILOTAGE EN 2019 :

Lors de sa réunion du **07 Mars 2019**, le Comité de Pilotage a examiné et validé les résultats du Bilan Actuariel 2018 ainsi que les études réalisées dans le cadre de ce bilan.

Les membres du Comité ont approuvé les résultats des études prospectives et des simulations du Bilan Actuariel ainsi que les propositions du Président Khalid CHEDDADI relatives aux taux de revalorisation des pensions et des capitaux. Ils ont, par ailleurs, arrêté les paramètres du régime pour l'année 2019.

Enfin, ils ont pris connaissance du rapport de l'actuaire indépendant, le cabinet Grant Thornton, qui certifie sans réserve les résultats de l'analyse prospective du régime de la CIMR.

## SYNTHÈSE DES ÉTUDES RÉALISÉES

### • Rapport Démographique 2018 :

Le rapport démographique expose les statistiques du régime de la CIMR, propres à l'année 2018, relatives aux Actifs Cotisants et Allocataires, tout en mettant en relief les évolutions entre 2017 et 2018 ainsi que certains écarts par rapport aux projections actuarielles.

### • Analyse de l'évolution des Actifs Cotisants et du salaire moyen :

Les analyses ont permis de mettre en évidence tous les critères permettant d'expliquer les évolutions constatées.

Le taux d'évolution des Actifs Cotisants au terme de l'exercice 2018 s'établit à 3,3% expliquée par une augmentation de 2,2% du stock reconduit des affiliés d'adhérents de type 1, une légère diminution de 3,1% de stock des nouveaux affiliés et enfin par l'apport de 2 820 affiliés relatif aux adhésions de type 3 et 4.



Le taux d'évolution du salaire moyen, qui est un taux directeur de l'évolution du salaire de référence et de la valeur du point à la liquidation, a enregistré en 2018 une évolution de 4,03% supérieure à l'hypothèse adoptée dans l'élaboration du Bilan Actuariel qui s'élève à 3,5%.

- **Etude relative à la table de mortalité**

Dans le cadre d'une gouvernance prudente et prévoyante, la CIMR a choisi d'adopter pour le pilotage de son régime, une table de mortalité prospective qui tient compte de l'amélioration de l'espérance de vie dans le temps.

A cet effet, une étude a été menée afin de déterminer l'espérance de vie des individus à partir de 60 ans et la durée de service de leurs prestations.

Les résultats validés par l'actuaire indépendant sont l'utilisation d'une table de mortalité démarrant par une espérance de vie de 25,9 avec une dérive d'un trimestre par an.

- **Etude du Turn Over**

L'étude a permis de calculer les probabilités de sortie du changement du statut d'un affilié, autrement dit de passer d'un actif cotisant à un ayant droit et inversement.

Les résultats de l'analyse, certifiés par l'auditeur indépendant, montre que la tendance du taux Turn Over reste pratiquement la même (en supprimant le nombre de sortie relatif aux remboursements des cotisations salariales)

Les taux actualisés sont :

- 6,5% pour les actifs cotisants,
- 2,5% pour les ayants droit.

- **Projection de la réserve de prévoyance**

Des projections des provisions techniques ont été réalisées sur un horizon de soixante ans, en adoptant deux scénarii tenant compte d'une part de la table de mortalité réglementaire exigée par l'ACAPS (Table TV 88-90) et d'autre part de la table prospective élaborée par la CIMR qui tient compte de sa mortalité.

Aussi, une batterie de tests de sensibilité a été réalisée pour les deux scénarii adoptés afin de mesurer l'impact du changement des paramètres sur la pérennité du régime.

L'ensemble de ces projections a permis l'évaluation des engagements ainsi que l'estimation du taux de préfinancement et de couverture en groupe ouvert, semi-fermé et fermé.

Ces études et projections ont été revues et validées sans réserve par un actuaire indépendant, le cabinet Grant Thornton.





## CHIFFRES CLÉS À FIN DÉCEMBRE 2019



ENTREPRISES  
ADHÉRENTES  
**6 800**



AFFILIÉS  
COTISANTS  
**375 469**



AFFILIÉS  
AYANTS DROIT  
**324 137**



RETRAITÉS ET  
AYANTS CAUSE  
**180 621**



PRODUITS  
TECHNIQUES  
**30 928**  
MILLIONS DE DIRHAMS



**PRODUITS  
FINANCIERS**  
**3 348**  
MILLIONS DE DIRHAM S



**VALEUR DU POINT  
DE LIQUIDATION**  
**16,22 MAD**



**PENSIONS  
SERVIES**  
**4 438**  
MILLIONS DE DIRHAM S



**VALEUR DU POINT  
DE SERVICE**  
**12,76 MAD**



**PROVISIONS  
TECHNIQUES**  
**62 252**  
MILLIONS DE DIRHAM S



**RENDEMENT ET  
REVALORISATION  
DE L'OPTION CAPITAL**



**SALAIRE DE  
RÉFÉRENCE**  
**26,26 MAD**



**TAUX DE RENDEMENT  
ET DE REVALORISATION**  
**3,50%**

# 70 ANS D'EXISTENCE DE LA CIMR : L'HISTOIRE D'UNE CAISSE

**En 2019 la CIMR a fêté fièrement ses 70 ans d'existence. 70 ans à préparer l'avenir de ses affiliés.**

Depuis sa création en 1949, la CIMR avait une seule et unique ambition : **devenir véritablement la caisse des retraités du Maroc et assurer des retraites à l'ensemble des salariés de ce pays.** Pour arriver au point où nous sommes aujourd'hui, des Hommes et des Femmes ont parcouru un long chemin, qui a tout le mérite d'être raconté...

Dans un contexte économique perturbé, caractérisé par : l'hyperinflation, un climat social agité et la dénonciation du colonialisme, que la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de la Retraite a vu le jour, en juillet 1949. Première caisse de retraite au Maroc, créée sous le statut d'association à laquelle l'adhésion est facultative, à l'initiative des chefs d'entreprises qui souhaitent assurer des retraites à leurs employés. Le Conseil d'Administration était composé de membres bénévoles, représentants des entreprises fondatrices. Quant aux compagnies d'Assurances, elles avaient pour mission de gérer les cotisations salariales, elles étaient étroitement associées au fonctionnement de la CIMR et étaient invitées aux réunions du Conseil, avec une voix consultative.

Après seulement deux années d'exercice en 1951, le succès de la CIMR commence à se faire sentir. Elle compte à son actif client près de 10 000 affiliés et 511 entreprises adhérentes.

La courbe de croissance de la CIMR affichait une évolution excellente en 1956, elle a enregistré plus de 811 entreprises adhérentes jusqu'en 1969. Suite à l'accession du royaume à son indépendance, le nombre d'entreprises adhérentes a amorcé une baisse jusqu'à atteindre 599 adhérents. En revanche le nombre d'affiliés est resté en constante croissance et a atteint plus de 20 300 participants. Ceci s'explique par un mouvement de concentration donnant lieu à la suppression d'entreprises et au transfert de leurs effectifs vers d'autres adhérents.

Durant les années soixante, l'économie marocaine a connu une phase charnière se caractérisant par : l'institution d'une nouvelle monnaie nationale et un recrutement massif afin d'investir l'appareil

administratif après le départ des fonctionnaires français. Pendant ce temps-là la CIMR s'est concentrée sur la garantie de la pérennité de son système et sa solvabilité.

A compter de 1961, la CIMR doit faire face à un bouleversement de taille de son environnement avec l'instauration d'un régime de couverture retraite obligatoire. Face à ce défi, les voies d'harmonisation des cotisations des deux régimes CIMR/CNSS ont été étudiées, les adhérents de la CIMR ont fait le choix de rester au même niveau de cotisations afin de maintenir le niveau de pension de leurs salariés.

Autres faits marquants des années soixante sont : D'une part la mise en place du système UTIMACO visant la mécanisation de la comptabilité ce qui permet une optimisation de la productivité et des frais liés à la gestion comptable. D'autre part, la mise en place du système des points, qui permet de prendre en considération l'intégralité de la carrière de l'affilié au lieu de considérer uniquement la moyenne des salaires des 3 dernières années.

Les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix ont été les plus challengeantes de toute l'histoire de la CIMR. La pérennité du régime est menacée ! Le déséquilibre dans la participation à la capitalisation au financement de la rente met en péril l'existence de la caisse. Les mesures nécessaires ont été prises : des protocoles d'accords, des négociations et des arbitrages ont été menés avec les compagnies d'assurance.

Ce n'est qu'en 2003 que la solution ultime pour stabiliser le système a été votée par les représentants des 800 adhérents lors de l'assemblée générale extraordinaire : la nouvelle réforme pour rapatrier au niveau de la CIMR la part salariale gérée par les compagnies d'assurance.

Depuis la mise en place de cette nouvelle réforme, les bilans actuariels annuels réalisés sur le régime démontre sa pertinence et confirme sa pérennité.

En 2004, il était temps de tracer sa culture, la CIMR définit sa charte de valeurs et décline le code de conduite.





Un nouveau défi institutionnel se présente face à la caisse en 2007 : le code des assurances. Ce code était censé s'appliquer à la CIMR. Or les dispositions de ce dernier étaient inapplicables pour une caisse de retraite. Encore une fois la CIMR fait le choix du dialogue, après de longs efforts cette question a trouvé issue par l'adoption par les deux chambres du parlement d'une proposition de loi qui exclut la CIMR du champ du code des assurances.

Depuis 2008, étant plus solide, la CIMR s'est concentrée sur le renforcement de sa gouvernance, l'amélioration de sa qualité de service, le développement de son portefeuille clients et l'augmentation des rendements financiers.

En 2016, un nouveau changement marque l'histoire de la CIMR. La caisse passe du statut juridique d'association au statut de Société de Mutuelle de Retraite. Une transformation due à l'entrée en vigueur de la loi n° 64-12 portant la création de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale (ACAPS). Les statuts et règlement général de retraite de la caisse ont connu dès lors de profonds changements avec à leur tête l'ouverture de la CIMR à l'adhésion individuelle à travers l'offre ALMOUSTAKBAL individuel.





## RÉTROSPECTIVE 2019 : RETOUR SUR LES FAITS MARQUANTS



Signature d'une convention de partenariat avec l'Ordre National des Ingénieurs Géomètres Topographes (ONIGT) dont l'objet est de mettre en place une couverture de retraite CIMR en faveur des Ingénieurs Géomètres Topographes.



Tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire afin de présenter l'activité de la CIMR, ses résultats financiers et son bilan actuariel au titre de l'exercice 2019.



Déploiement de l'application mobile « CIMRDIALCOM » pour le compte des allocataires CIMR sur les deux plateformes IOS et Android intégrant une solution innovante de reconnaissance faciale permettant la dématérialisation de la preuve de vie des retraités.

Participation à la journée des retraités de la BMCI.



Lancement du projet de refonte du système d'information métier dans sa phase de cadrage.



Participation au programme du guichet unique mobile au service des marocains du monde en Italie et en Belgique.



Lancement d'une campagne d'influence web en partenariat avec un groupe d'influenceurs afin d'améliorer la notoriété du produit et de la caisse auprès des internautes et les sensibiliser au concept de retraite individuelle.



Participation à la première édition de la foire agricole de Sidi Bennour



Lancement d'une campagne presse ciblant les MRE



Participation au salon de l'Emploi Atlantic Free Zone à Kenitra.



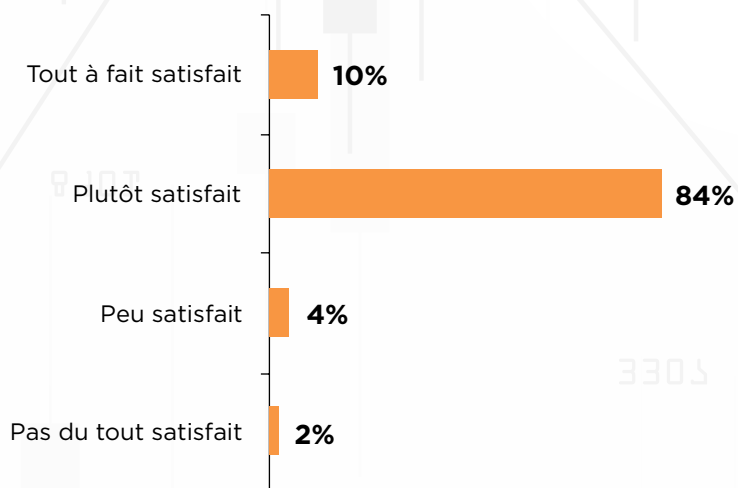


## QUE DISENT NOS CLIENTS SUR NOUS ?

### EXTRAIT DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION À CHAUD « E-LIQUIDATION » - CIBLE DES ADHÉRENTS

#### Satisfaction globale par rapport à l'utilisation de la e-liquidation

Globalement, êtes-vous satisfait de l'utilisation du service e-liquidation ?

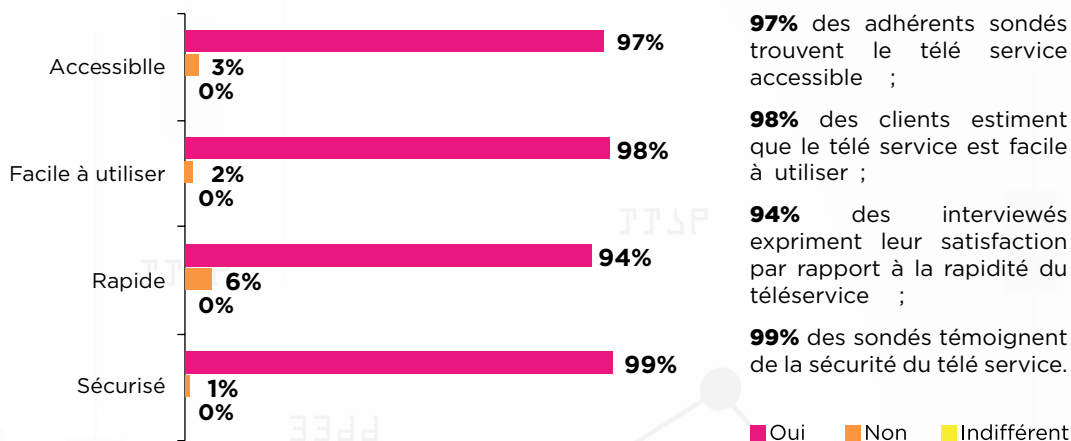


94% des clients ont exprimé leur satisfaction par rapport à l'utilisation de la e-liquidation.



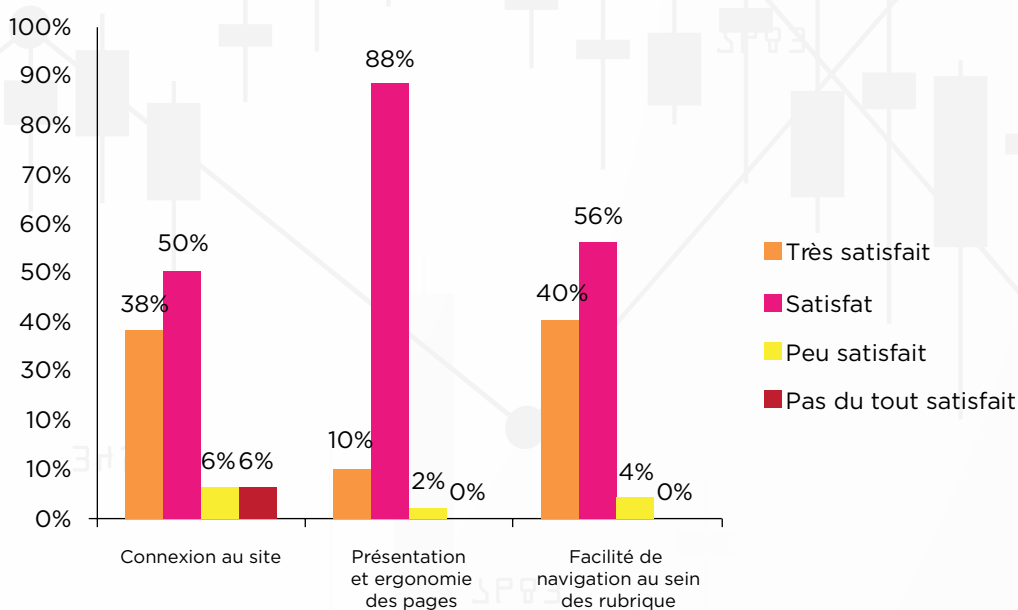
## L'évaluation de l'accès à la e-liquidation

Jugez-vous que le service e-liquidation est :



## Evaluation de l'utilisation de la e-liquidation

Evaluez le télé-service à travers les critères suivants :



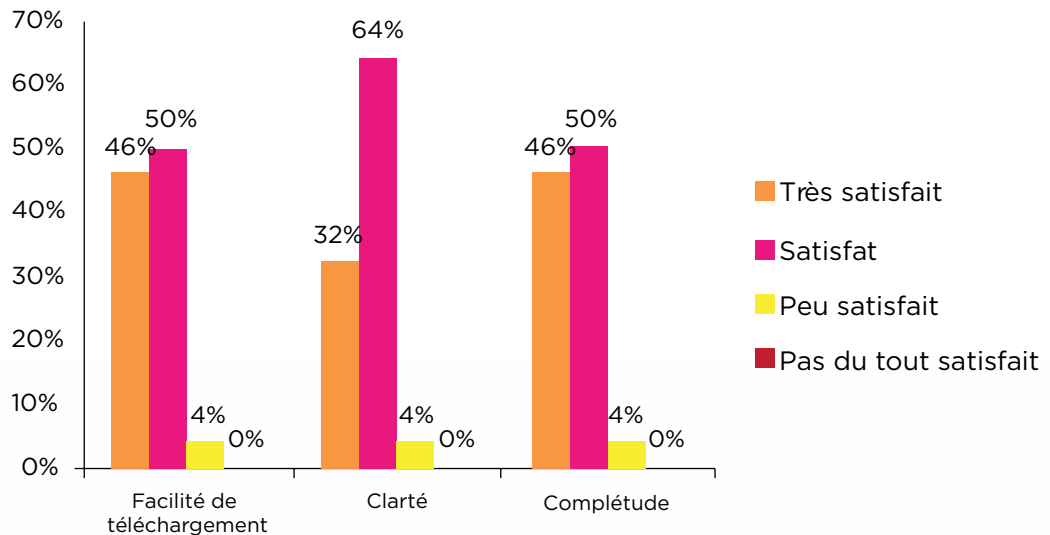
**88%** des répondants estiment que la connexion au site est satisfaisante ;

**98%** des interviewés expriment leur satisfaction vis-à-vis de la présentation et l'ergonomie des pages ;

**96%** des témoignent de la facilité de navigation au sein des rubriques.

## Evaluation des documents consultables au niveau de la e-liquidation

Quel est votre degré de satisfaction concernant les aspects relatifs aux documents consultables sur e-liquidation ?



**96%** des sondés sont satisfaits de la facilité de téléchargement des documents consultables au niveau de la e-liquidation ;

**96%** des répondants trouvent que les documents consultables au niveau de la e-liquidation sont claires ;

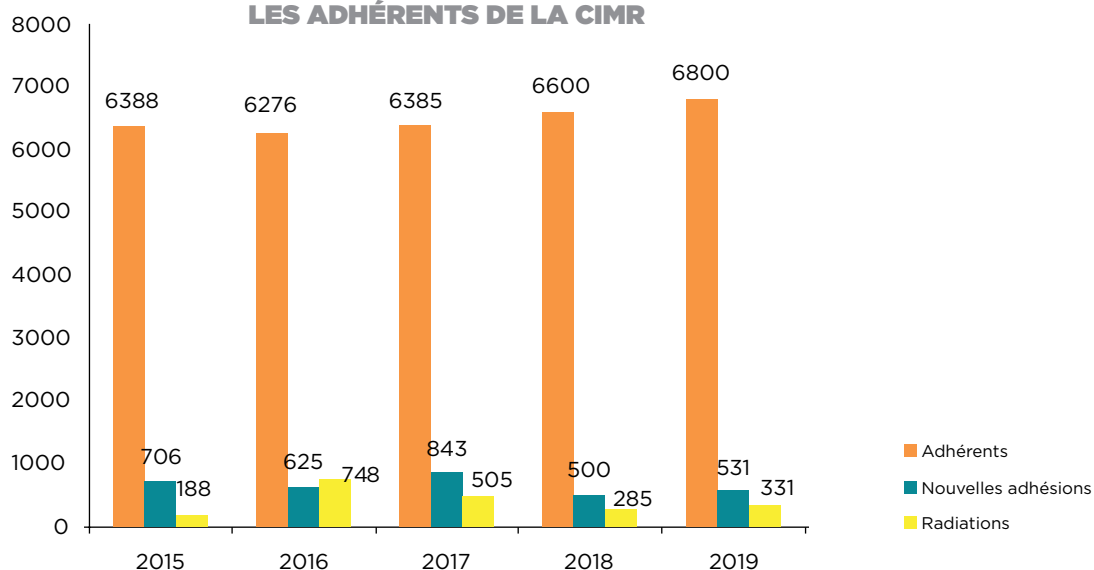
**96%** des interviewés témoignent de la complétude des documents consultables au niveau de la e-liquidation.





# ACTIVITE DE LA CIMR EN 2019

## LES ADHÉRENTS DE LA CIMR

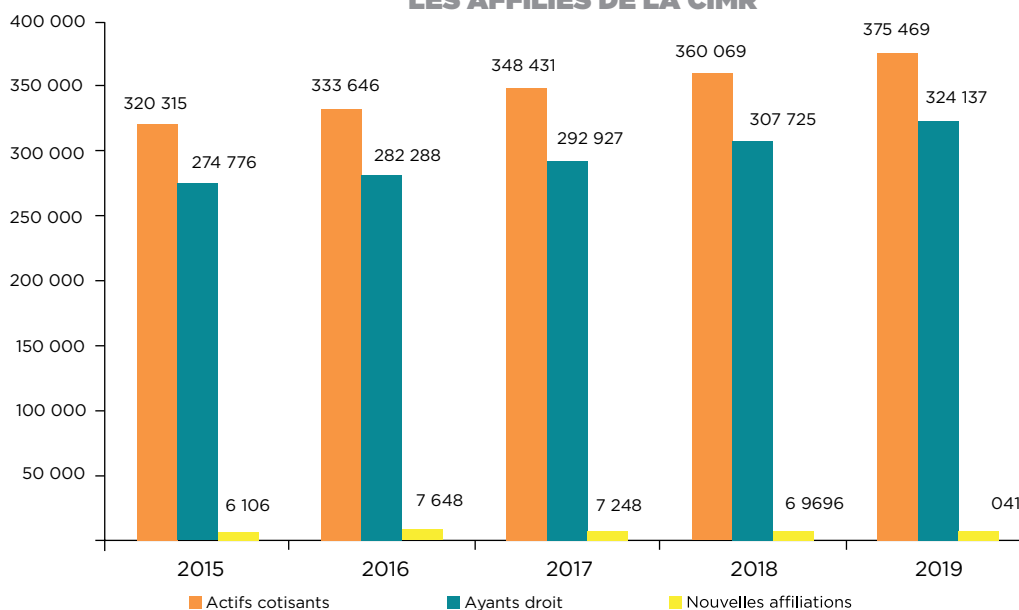


Au titre de l'exercice **2019**, le nombre des entreprises adhérentes à la CIMR s'est élevé à **6800**.

**331** entreprises radiées donnant lieu à un montant de **295 874 178 DH** au titre des indemnités de radiation.

**531** nouvelles adhésions.

## LES AFFILIÉS DE LA CIMR

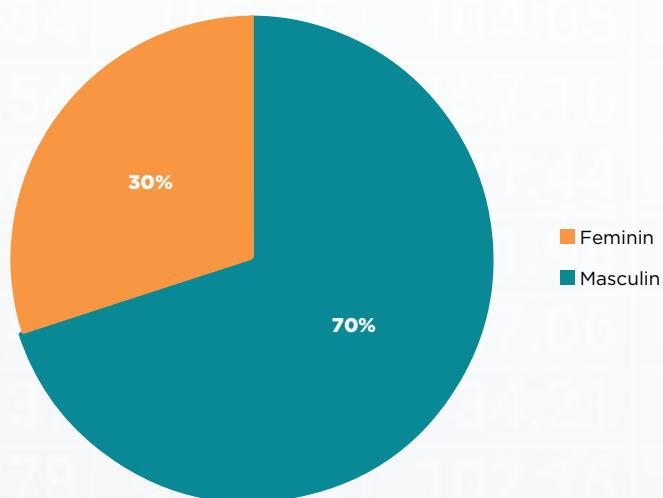


Au titre de l'exercice **2019**, le nombre des affiliés s'est établi à **705 647** salariés affiliés répartis comme suit :

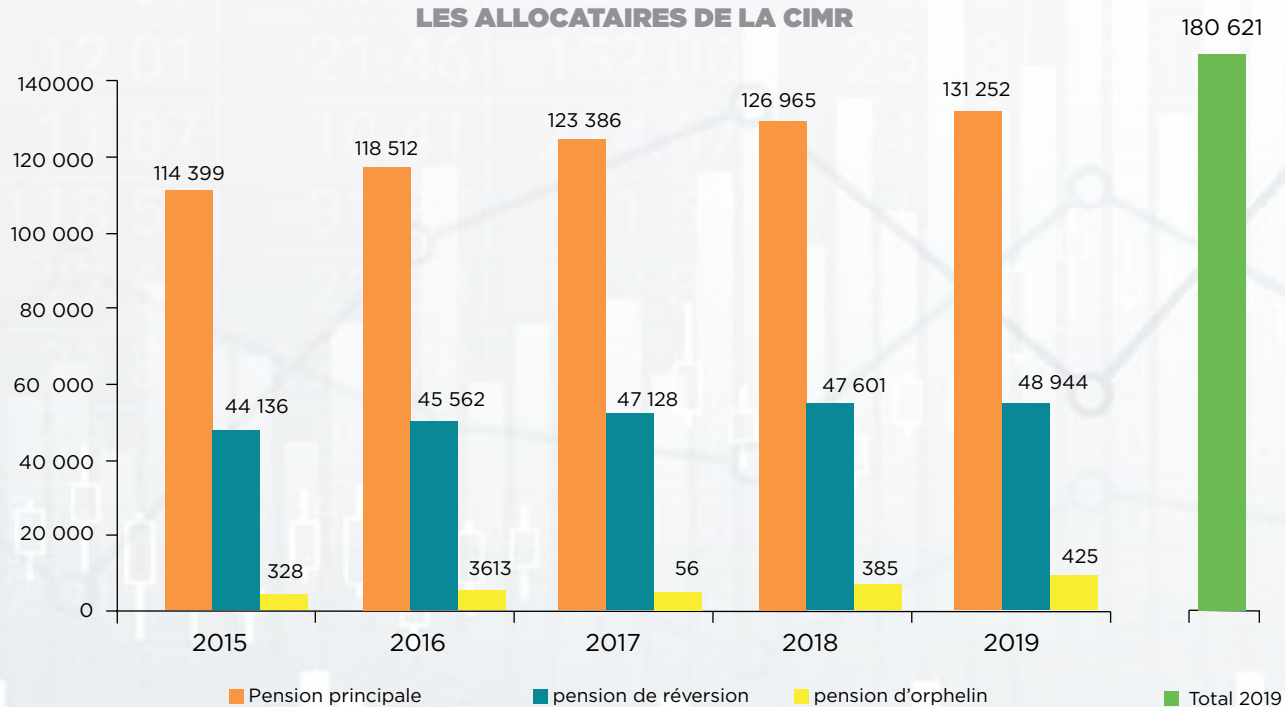
- **375 469** actifs cotisants
- **324 137** ayants droit



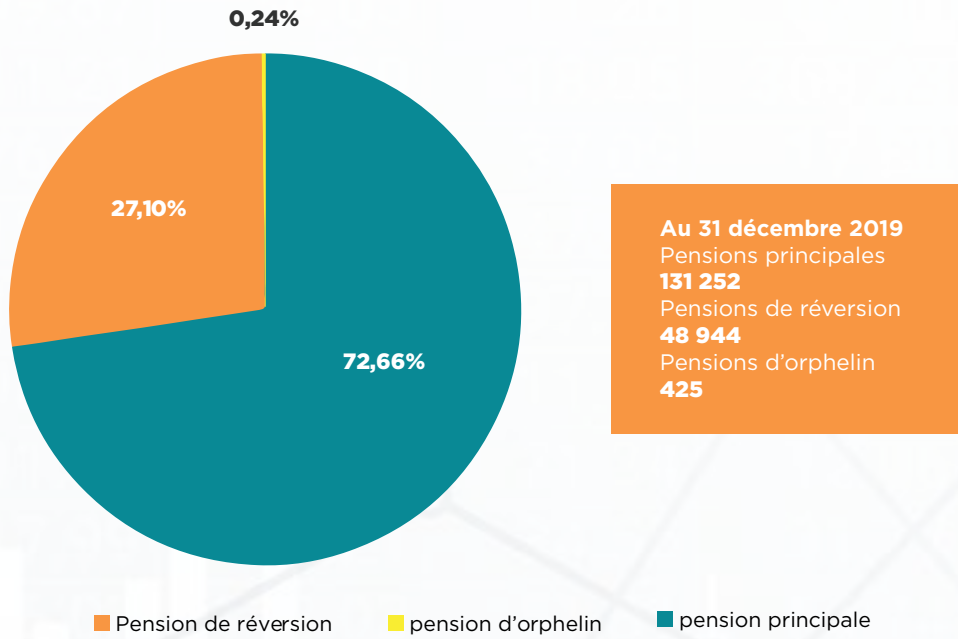
### Répartition des actifs cotisants par sexe



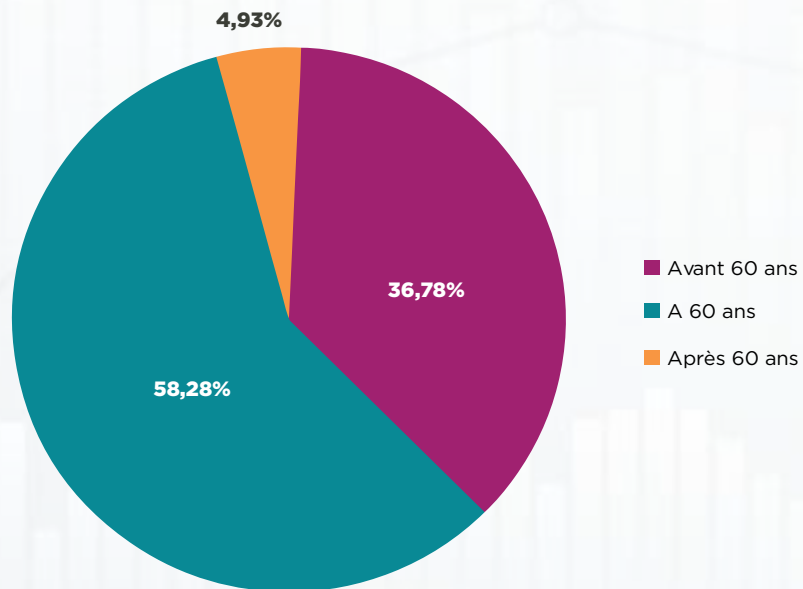
### LES ALLOCATAIRES DE LA CIMR



### Répartition des allocataires par nature de pension



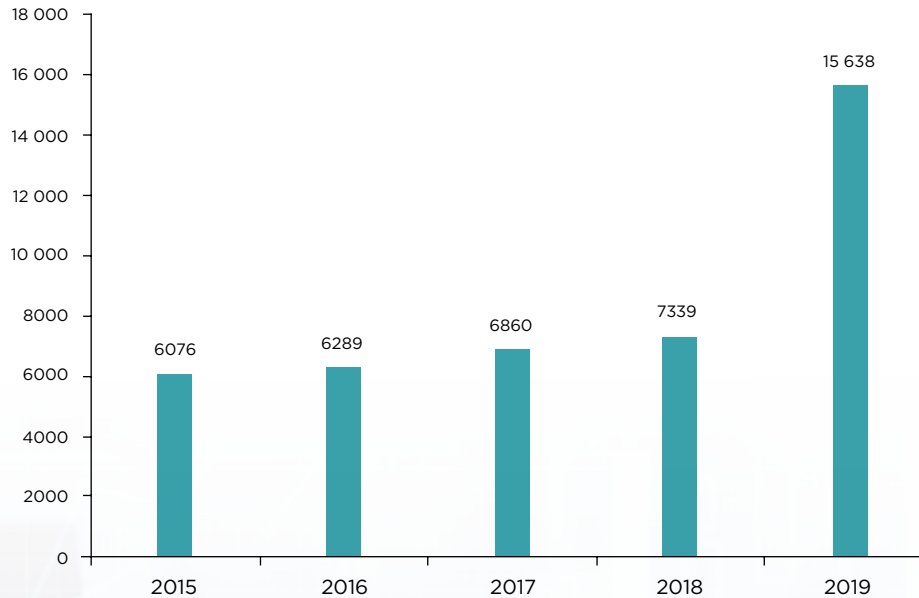
### Répartition des allocataires par âge de liquidation





## CONTRIBUTIONS

Evolution des contributions de retraite en millions de Dh



Au titre de l'exercice 2019, le total des contributions globales (part patronale, part salariale et cotisations des adhérents) est passé de 7 339 millions de dirhams en 2018 à 15 638 millions de dirhams en enregistrant ainsi une augmentation de 7,0 %.

## LES PARAMÈTRES DU RÉGIME DE LA CIMR EN 2019

### SALAIRE DE REFERENCE

En vertu des dispositions de l'article 6 du Règlement Intérieur, le salaire de référence a évolué de 4,04% pour passer de 25,24 en 2018 à 26,26 en 2019.

### VALEUR DU POINT A LA LIQUIDATION

Conformément aux dispositions de l'article 13 du Règlement Intérieur, la valeur du point à la liquidation a évolué de 7,06% pour passer de 15,15 en 2018 à 16,22 en 2019.

### VALEUR DU POINT EN SERVICE

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 Mai 2020, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2019, a décidé de faire évoluer la valeur du point en service de 1,3%, pour passer de 12,59 en 2018 à 12,76 en 2019.

### REVALORISATION DE L'OPTION CAPITAL

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 12 Mai 2020, après examen du bilan actuariel de l'exercice 2019, a décidé de maintenir les taux de rendement et de revalorisation à appliquer à l'Option Capital pour l'exercice 2019, aux niveaux fixés en 2018 :

**Taux de revalorisation : 3,50%**

## LES PROVISIONS TECHNIQUES

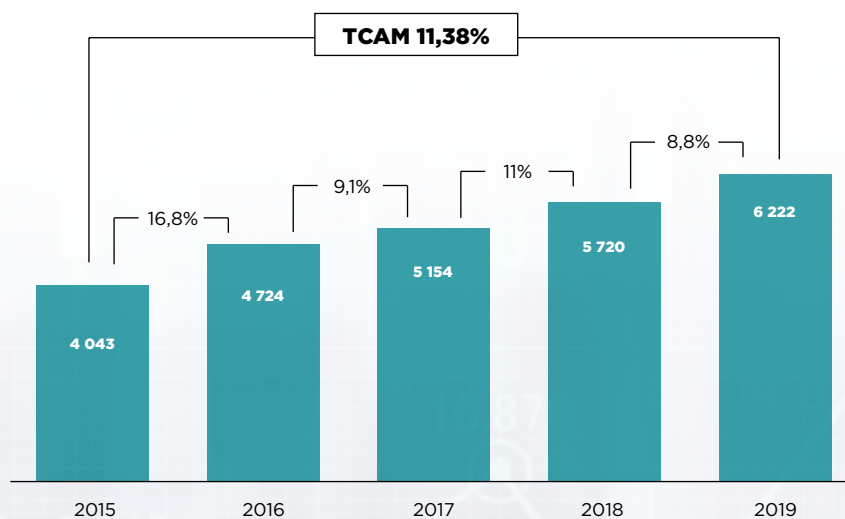
Le solde de la provision technique (réserve de prévoyance plus provision mathématique relative à la capitalisation et aux prestations échues et non payées) est passé de 56 038 millions de dirhams en 2018 à 62 252 millions de dirhams soit une augmentation de 11,1%.

Le résultat au 31 décembre 2019 est un bénéfice de 2 030 millions de dirhams, contre 4 446 millions de dirhams en 2018, soit une baisse de 54,3%.

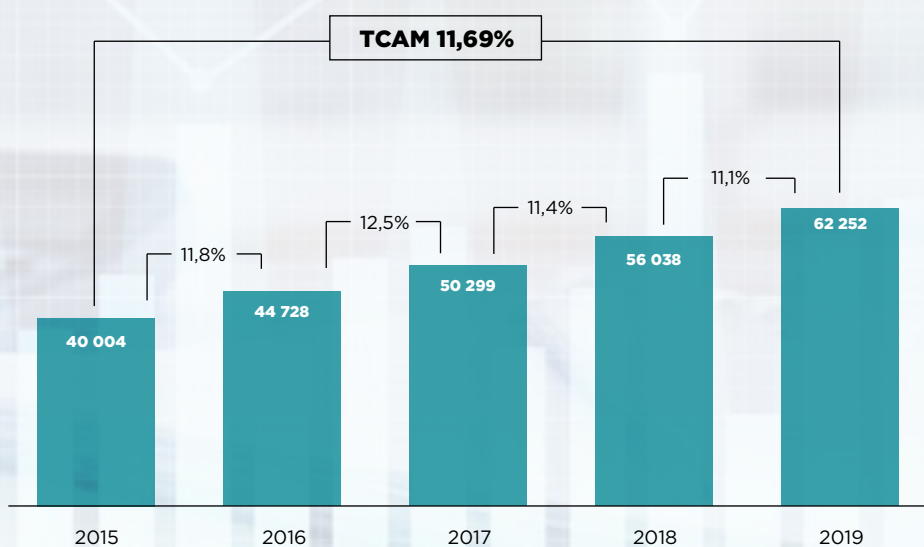
Le montant au 31 décembre 2019 de la provision mathématique relative à la capitalisation s'élève à 26 258 millions de dirhams contre 22 067 millions de dirhams en 2018.

L'excédent d'exploitation de la période hors réserve mathématique est de 6 222 millions de dirhams en 2019 soit une augmentation de 8,8% par rapport à la même période de l'exercice précédent qui enregistrerait un résultat de 5 720 millions de dirhams.

### Évolution de la dotation aux provisions techniques, en million de DH



### Evolution des provisions techniques, en million de DH



## LES REVENUS FINANCIERS

En 2019, les produits de placement ont atteint la valeur de 3 876 millions de dirhams contre 3 438 millions de dirhams en 2018, enregistrant une hausse de 12,8%.

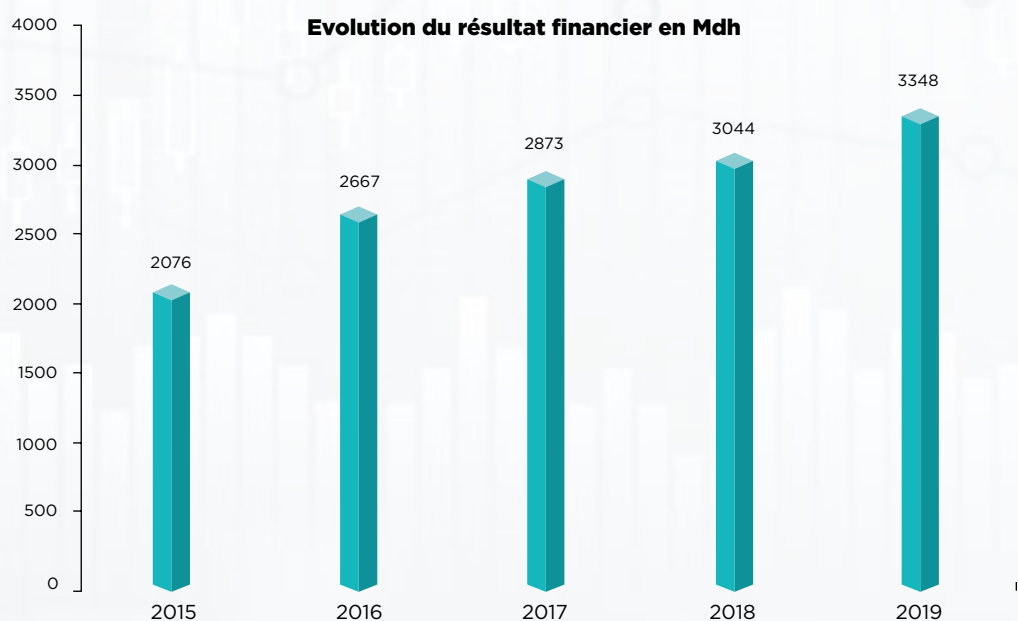
Les charges de placement ont atteint la valeur de 528 millions de dirhams en 2019, contre 393 millions de dirhams en 2018, enregistrant une hausse de 34,2%.

En 2019, les produits nets du patrimoine ont atteint la valeur de 3 348 millions de dirhams contre 3 044 millions de dirhams en 2018, enregistrant une hausse de 10%.



### Produits nets du patrimoine en millions de DH

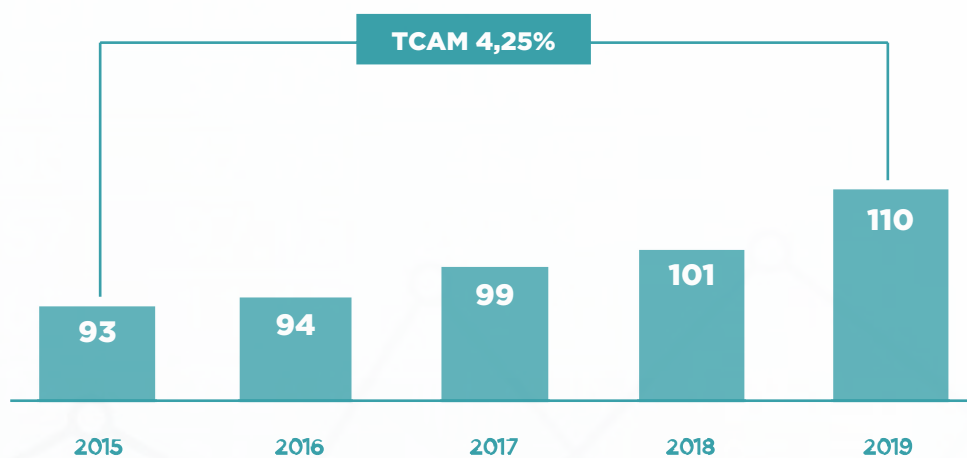
	2019	2018	VARIATION %
<b>PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>3.875</b>	<b>3.437</b>	<b>12,8%</b>
Revenus de valeurs mobilières	1 018	924	10,2%
Profit sur réalisation Valeurs Mobilières	2 577	2 352	9,6%
Gains de change	0	0	-48,6%
Intérêts et autres produits de placements	36	51	-28,5%
Reprise sur charges de placements	242	108	124%
<b>CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>527</b>	<b>393</b>	<b>34,2%</b>
Droits de garde sur titres	5	4	22,6%
Frais sur opérations sur titres	14	11	30,4%
Pertes de change	0	0	77,2%
Pertes sur réalisation de valeur mobilière	0	48	-98,9%
Frais de gestion du patrimoine immobilier	1,32%	1,31%	-5,2%
Retenues à la source	20	14	39,2%
Dotations sur placements	486	314	54,9%
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>3.348</b>	<b>3.044</b>	<b>10%</b>







## LES FRAIS GENERAUX



En 2019, les frais généraux hors charges et produits exceptionnels, ont augmenté de **8,7%** passant ainsi de **101 millions de dirhams** en **2018** à **110 millions de dirhams** en **2019**.

# RESULTATS DE L'EXERCICE 2019

## ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE 2019

### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

#### Actif

ACTIF	Exercice 31/12/2019			Exercice 31/12/2018
	Brut	Amort	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>61.362.904.025</b>	<b>1.346.483.767</b>	<b>60.016.420.258</b>	<b>53.888.104.005</b>
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>4.164.463</b>	<b>3.058.244</b>	<b>1.106.218</b>	<b>1.902.674</b>
Frais préliminaires	-			
Charges à répartir sur plusieurs exercices	4.164.463	3.058.244	1.106.218	1.902.674
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>18.582.987</b>	<b>16.581.873</b>	<b>2.001.115</b>	<b>2.276.820</b>
Immobilisation en recherche et développement				
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	18.582.987	16.581.873	2.001.115	2.276.820
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>393.232.222</b>	<b>152.899.252</b>	<b>240.332.970</b>	<b>203.110.506</b>
Terrains	50.775.000		50.775.000	15.585.000
Constructions	180.522.968	97.078.872	83.444.096	93.240.345
Installations techniques, matériel et outillage	2.681.404	2.595.642	85.763	36.072
Matériel de transport	-	-	-	-
Mobilier, Matériel de bureau, aménagements divers	55.429.410	51.000.395	4.429.015	5.475.277
Autres immobilisations corporelles	2.296.067	2.224.344	71.724	101.618
Immobilisations corporelles en cours	101.527.373		101.527.373	88.672.193
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>60.946.924.353</b>	<b>1.173.944.399</b>	<b>59.772.979.954</b>	<b>53.680.814.005</b>
Prêts immobilisés	14.496.097		14.496.097	15.332.919
Autres créances financières	222.543.803	-	222.543.803	572.002.067
Titres immobilisés	29.333.074.934	1.098.154.675	28.234.920.259	25.766.920.548
Placements immobiliers	523.410.971	75.789.724	447.621.247	147.031.109
Dépôts en comptes indisponibles	-		-	-
Autres placements immobilisés	30.853.398.548		30.853.398.548	27.179.527.363
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Diminution des créances immobilisées et des placements				
Augmentation des dettes de financement				
<b>ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>4.862.439.286</b>	<b>2.082.472.636</b>	<b>2.779.966.651</b>	<b>2.497.610.045</b>
Assurés, pensions et comptes rattachés	111.099.532	47.779.955	63.319.577	64.023.991
Cotisants, adhérents, contribuant et comptes rattachés	4.694.916.980	2.030.034.398	2.664.882.581	2.354.919.765
Stocks			-	-
Fournisseurs débiteurs	775.219		775.219	255.612
Personnel débiteurs	249.204		249.204	45.962
État débiteur			-	-
Autres débiteurs	6.145.262	4.658.282	1.486.980	1.393.485
Comptes de régularisation - actif	49.253.089		49.253.089	76.971.231
<b>TITRES ET VALEURS DE PLACEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Titres et valeurs de placement				
<b>ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (ELEMENTS CIRCULANTS)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TRESORERIE-ACTIF</b>	<b>50.699.491</b>	<b>-</b>	<b>50.699.491</b>	<b>50.687.685</b>
Chèque et valeurs à encaisser				
Banques, TGR, C.C.P.	50.663.923	-	50.663.923	50.675.095
Caisses, régies d'avances et accreditifs	35.569		35.569	12.590
<b>TOTAL</b>	<b>66.276.042.803</b>	<b>3.428.956.403</b>	<b>62.847.086.400</b>	<b>56.436.401.734</b>

# BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019

## Passif

PASSIF	Exercice 31/12/2019	Exercice 31/12/2018
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	<b>62.260.273.824</b>	<b>56.048.506.738</b>
<b>RESERVES DE PREVOYANCE</b>	<b>35.565.201.927</b>	<b>33.534.816.020</b>
Réserves exercices précédents	33.534.816.020	29.089.198.210
Réserve de l'exercice	2.030.385.907	4.445.617.810
<b>RESERVES POUR FLUCTUATION PORTEFEUILLE</b>	<b>26.687.241.399</b>	<b>22.503.560.772</b>
Provisions, Fonds et réserves technique des regimes en repartition		
Provisions, Fonds et réserves technique des regimes en capitalisation	26.257.853.129	22.066.731.787
Réserves pour prestations échues et non payées	429.388.270	436.828.985
<b>Provisions, Fonds et réserves technique des regimes mixtes</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES ASSIMILES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Subvention d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>DETTES DE FINANCEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Emprunts obligataires		
Autres dettes de financement		
<b>PROVISION DURABLES POUR RISQUE ET CHARGES</b>	<b>7.830.498</b>	<b>10.129.946</b>
Provision pour risque	7.830.498	10.129.946
Provision pour charges		
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Augmentation des créances immobilisées et des placements		
Diminution des dettes de financement et des provisions		
<b>PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)</b>	<b>585.213.021</b>	<b>386.576.865</b>
<b>DETTES DE PASSIF CIRCULANT</b>	<b>585.213.021</b>	<b>386.576.865</b>
Assurés, pensionnés et comptes rattachés	140.543.586	123.944.421
* Allocations Échues non Payées	140.543.586	123.944.421
* Chèques Remboursement de cotisations salariales		
Cotisants et contribuants créditeurs	243.309.223	196.270.775
Retenues sur pensions		
Fournisseurs et comptes rattachés	20.300.125	21.382.623
Personnel créiteur	37.606	118.525
Organismes sociaux créditeurs	1.409.184	1.417.300
Etat créiteur	21.219.311	20.582.084
Comptes d'associés créditeurs		
Autres créanciers	14.582.475	10.285.807
Comptes de régularisation - passif	143.811.510	12.575.331
<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGES</b>		
<b>ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (ELEMENTS CIRCULANTS)</b>		
<b>TRESORERIE</b>	<b>1.599.555</b>	<b>1.318.131</b>
<b>TRESORERIE-PASSIF</b>	<b>1.599.555</b>	<b>1.318.131</b>
Crédits d'escompte		
Crédits de trésorerie		
Banques	1.599.555	1.318.131
<b>TOTAL</b>	<b>62 847 086 400</b>	<b>56 436 401 734</b>

# COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES AU 31 DÉCEMBRE 2019



LIBELLÉ	Opération			
	Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2	Totaux de l'exercice 31/12/2019 3=1+2	Totaux de l'exercice 31/12/2018 3=1+2
<b>1 - COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>	<b>30.927.584.164</b>	<b>-</b>	<b>30.927.584.164</b>	<b>28.950.738.502</b>
<b>Cotisations Adhérents</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Cotisations de retraite	7.819.127.499		7.819.127.499	7.339.264.706
* Contributions, Part patronale	4.412.871.947		4.412.871.947	4.147.836.820
* Contributions, Part salariale	3.406.255.551		3.406.255.551	3.191.427.886
<b>Contributions spéciales</b>	<b>445.324.297</b>		<b>445.324.297</b>	<b>349.013.381</b>
* Surprimes & Rachats services passés	227.103.087		227.103.087	152.235.295
* Contributions Assurances	9.151.140		9.151.140	10.714.481
* Rentes de capitalisation	209.070.069		209.070.069	186.063.605
<b>Contributions forfaitaires</b>	<b>81.862.663</b>		<b>81.862.663</b>	<b>40.830.311</b>
* Contributions au titre des adhésions de type 2	388.500		388.500	-
* Contributions au titre des adhésions de type 3	12.224.376		12.224.376	11.692.430
* Contributions au titre des adhésions de type 4	69.249.787		69.249.787	29.137.881
<b>Autres Produits d'exploitation</b>	<b>349.803.775</b>		<b>349.803.775</b>	<b>260.557.630</b>
* Indemnités de radiation	296.911.312		296.911.312	224.031.365
* Intérêts de Retard Adhérents	52.892.464		52.892.464	36.526.265
Reprises d'exploitation, transferts de charges	164.734.143		164.734.143	168.279.814
Reprise sur Provision mathématique	22.066.731.787		22.066.731.787	20.792.792.661
<b>2 - PRESTATION ET FRAIS</b>	<b>32.132.133.541</b>		<b>32.132.133.541</b>	<b>27.442.599.262</b>
<b>Prestation de retraite</b>	<b>5.378.448.258</b>		<b>5.378.448.258</b>	<b>5.010.567.521</b>
* Allocations retraites, part répartition	4.229.038.264		4.229.038.264	3.927.870.185
* Allocations retraites, part capitalisation	209.070.069		209.070.069	186.063.605
* Option en capital	825.948.802		825.948.802	790.915.354
* Remboursements de Cotisations Salariales	118.620		118.620	978.816
* Capital Décès Affilié	2.313.332		2.313.332	3.153.681
* Allocations Option de Rachat	90.751.678		90.751.678	80.128.293
* Indemnité de décès	21.207.492		21.207.492	21.457.586
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>26.753.685.283</b>		<b>26.753.685.283</b>	<b>22.432.031.742</b>
* Dotations Provisions Créances Adh Litigieux & Radiés	495.832.154		495.832.154	365.299.955
* Provisions mathématique	26.257.853.129		26.257.853.129	22.066.731.787
* Dotations Provisions Créances Rentes Viagères	-		-	-
<b>3 - RESULTAT DES OPERATION TECHNIQUES (1-2)</b>	<b>-1.204.549.377</b>		<b>-1.204.549.377</b>	<b>1.508.139.240</b>
<b>4 - PRODUITS DES PLACEMENTS</b>	<b>3.875.986.114</b>		<b>3.875.986.114</b>	<b>3.437.578.356</b>
<b>Revenus de valeurs Mobilières</b>	<b>1.018.919.828</b>		<b>1.018.919.828</b>	<b>924.869.852</b>
<b>Profit sur réalisation Valeurs Mobilières</b>	<b>2.577.668.937</b>		<b>2.577.668.937</b>	<b>2.352.721.387</b>
<b>Gain de change</b>	<b>74.878</b>		<b>74.878</b>	<b>145.606</b>
<b>Intérêts et autres produits de placements</b>	<b>36.942.369</b>		<b>36.942.369</b>	<b>51.658.654</b>
* Intérêts Fonds de dépôt	35.462.238		35.462.238	48.089.328
* Intérêts prêts personnel	425.450		425.450	981.091
* Revenus locatifs	1.054.680		1.054.680	2.588.234

Reprise sur charges de placements	242.380.102		242.380.102	108.182.858
* Reprise sur provisions loyers Immeuble	-		-	-
* Reprise sur provisions de titres	242.380.102		242.380.102	108.182.858
* Reprise sur Prv pour perte de changes	-		-	-
<b>5 - CHARGES DES PLACEMENTS</b>	<b>527.654.558</b>	<b>210.651</b>	<b>527.865.209</b>	<b>393.358.517</b>
Droits de garde sur Titres	5.453.944		5.453.944	4.449.903
Frais sur Opérations Titres	14.607.028	210.651	14.817.679	11.361.980
Pertes de changes	267.363		267.363	150.852
Pertes sur réalisation Valeurs Mobilières	540.065		540.065	48.540.163
Frais de gestion patrimoine immobilier	272.808		272.808	287.734
Retenues à la source sur portefeuille	20.184.086		20.184.086	14.503.239
Dotations sur placement	486.329.264		486.329.264	314.064.645
* Dotations Prv dépréciation des titres	486.229.951		486.229.951	313.486.099
* Dotations Prv Créances loyer	99.313		99.313	578.546
* Dotations Prv pour perte de changes	-		-	-
<b>6 - RESULTAT FINANCIER (4-5)</b>	<b>3.348.331.556</b>	<b>-210.651</b>	<b>3.348.120.905</b>	<b>3.044.219.840</b>
<b>7 - CHARGES TECHNIQUES D'EXPLOITATION</b>	<b>109.843.283</b>		<b>109.843.283</b>	<b>101.013.032</b>
Achats consommés de matières et fournitures	10.745.146		10.745.146	7.541.011
Autres charges externes	22.158.647		22.158.647	19.788.857
Charges de personnel	62.217.104		62.217.104	57.799.886
Dotations amortissements des immobilisations	14.722.385		14.722.385	15.883.278
<b>8 - PRODUITS DE GESTION NON COURANTS</b>	<b>124.114.240</b>		<b>124.114.240</b>	<b>69.150.200</b>
Produits de cessions d'immobilisations	-		-	-
Autres produits non courants	118.840.012		118.840.012	67.252.078
Reprises non courantes, transfert de charges	5.274.228		5.274.228	1.898.123
<b>9 - CHARGES DE GESTION NON COURANTES</b>	<b>123.241.500</b>	<b>4.215.079</b>	<b>127.456.579</b>	<b>74.878.438</b>
Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	-		-	-
Autres charges non courantes	120.723.247	4.215.079	124.938.327	69.496.925
Dotations non courantes	2.518.252		2.518.252	5.381.512
<b>10 - RESULTAT DE GESTION NON COURANT (8-9)</b>	<b>872.740</b>	<b>-4.215.079</b>	<b>-3.342.339</b>	<b>-5.728.237</b>
<b>11 - RESULTAT DE GESTION (3+6-7+10)</b>	<b>2.034.811.637</b>	<b>-4.425.730</b>	<b>2.030.385.907</b>	<b>4.445.617.810</b>
<b>12 - DOTATION À LA RÉSERVE DE PRÉVOYANCE</b>	<b>2.034.811.637</b>	<b>-4.425.730</b>	<b>2.030.385.907</b>	<b>4.445.617.810</b>
<b>13 - RESULTAT NET DE GESTION</b>	<b>-</b>		<b>-</b>	<b>-</b>





# BILAN ACTUARIEL 2019

## PRÉAMBULE

Le présent bilan actuariel 2019 expose l'état du régime à la fin de l'exercice 2019, c'est-à-dire dix-sept ans après la prise d'effet de la réforme entérinée par l'Assemblée Générale Exceptionnelle du 12 mars 2003.

Cette réforme a consacré la « répartition provisionnée » comme mode de gestion technique et financière du régime.

La gestion en répartition provisionnée nécessite que la situation du régime soit analysée régulièrement afin de s'assurer que la pérennité du régime est acquise sur des horizons glissants d'au moins 60 années.

Il a été décidé pour la CIMR de mener ces analyses annuellement et c'est dans cet esprit que les bilans actuariels annuels depuis 2002 avaient été menés.

Au vue du nouveau projet de circulaire relative au contrôle des organismes de retraite, il a été décidé de proposer dorénavant deux scénarii pour l'établissement du bilan actuariel.

Le premier scénario tiendra compte de la table d'expérience CIMR avec une espérance de vie de 26,2 années à l'âge de 60 ans et une dérive de mortalité d'un trimestre par an et le deuxième scénario tiendra compte de la table réglementaire, exigée par l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, qui est la TV 88-90 avec une espérance fixe de 24 années à l'âge de 60 ans.

Le bilan actuariel 2019 montre, comme ceux réalisés annuellement à partir de 2002, que le régime reste pérenne, mais que cette pérennité ne s'affirmera dans le temps qu'au prix d'une augmentation régulière du nombre des actifs cotisants et d'un rendement adéquat du portefeuille financier. De même, l'évolution constatée dans l'espérance de vie incite à une grande vigilance dans le suivi du régime et au renforcement de ses fonds.



## VALORISATION DES ENGAGEMENTS

### Fonds retenu en valeur marché et la tv 88-90 comme table de mortalité

Les principales hypothèses du scénario retenu pour les études actuarielles sont décrites à la section 2 et détaillées dans le Cahier d'Hypothèses Actuarielles. Elles respectent les dispositions de la réforme.

Le calcul des engagements s'effectue selon la courbe des taux sans risque communiquée par l'ACAPS.

La valeur actuelle probable (VAP) des prestations s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé (a)	Groupe Fermé
<b>Retraités et ayants cause</b>	62,8	62,8	62,8
<b>Actifs et ayants droit</b>	544	217,4	99,5
<b>Total</b>	606,8	280,2	162,3

Cette valeur actuelle probable se répartit en fonction des droits acquis et des droits futurs de la façon suivante :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
<b>Droits acquis (b)</b>	162,3	162,3	162,3
<b>Droits futurs</b>	444,5	117,9	0,0
<b>Total</b>	606,8	280,2	162,3

La valeur actuelle probable des ressources s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
<b>VAP des ressources</b>	600,6	118,5	0,0

(a) VAP des flux (prestations ou cotisations) en groupe semi-fermé : représente la valeur actuelle des flux financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent les droits passés et les droits futurs.

(b) Droits acquis : VAP des flux (prestations ou cotisations) financiers probables de la population actuelle des actifs et retraités en groupe fermé (hors nouveaux entrants). Ces flux intègrent uniquement les droits passés.



Les Provisions Techniques (calculées comme étant la valeur marché du fonds de prévoyance) sont évaluées à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
<b>Provisions Techniques</b>	71	71	71

La valeur actuelle totale des ressources est donc évaluée à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
<b>VAP total ressources</b>	671,6	189,5	71

L'engagement net, non couvert par des cotisations futures ni par le fonds existant, s'élève à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
<b>Engagement net non couvert</b>	-64,8	90,7	91,3

Le taux de préfinancement (ratio de la valeur actuelle probable du total des ressources sur la valeur actuelle probable des prestations) et le taux de couverture (ratio de la valeur des Provisions Techniques sur la valeur actuelle probable des droits acquis) s'élèvent à :

En Mds DH	Groupe Ouvert	Groupe Semi Fermé	Groupe Fermé
<b>Taux de préfinancement</b>	110,7%	67,6%	43,7%
<b>Taux de couverture</b>	43,7%	43,7%	43,7%





## AJUSTEMENTS PARAMÉTRIQUES DES PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES À FIN 2019

Les hypothèses actuarielles retenues dans les études actuarielles sont résumées ci-dessous.

Hypothèses	Valeurs retenues pour les nouvelles projections
Taux de rendement financier	5%
Taux d'actualisation des flux	Courbe des taux sans risque*
Profil carrière des actifs	6%
Evolution annuelle du salaire des nouveaux entrants	4%
Evolution annuelle des actifs y compris Adhésions individuelles	1,5%
Table de mortalité	TV 88-90/PF 60-64 avec une espérance de vie de 26,2 ans et une dérive de 1 trimestre/an
Evolution annuelle du Salaire de Référence	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point à la Liquidation	3,5%
Evolution annuelle de la Valeur du Point en Service	1%
Taux garanti sur le capital C.I.M.R.	3,5%
Montant des provisions techniques pour les projections	62 Milliard (Valeur Comptable)
Montant des provisions techniques pour le calcul des indicateurs de pérennité	71 Milliard (Valeur Marché)
Evolution des adhésions individuelles	2 500 nouvelles adhésions par an
Contributions forfaitaires mensuelles	1 000
Evolution de la contribution forfaitaire	4%

\*Communiquée par l'ACAPS

### Tous les tests de sensibilités seront présentés selon deux scénarii tenant compte de tables de mortalité différentes

**Scénario 1 :** Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de PF 60-64 avec une espérance de vie démarrant avec 26,2 ans et une dérive de 1 trimestre par an.

**Scénario 2 :** Toutes les hypothèses citées ci-dessus accompagnées de la TV 88-90.



## PROFIL DU FONDS DE PRÉVOYANCE

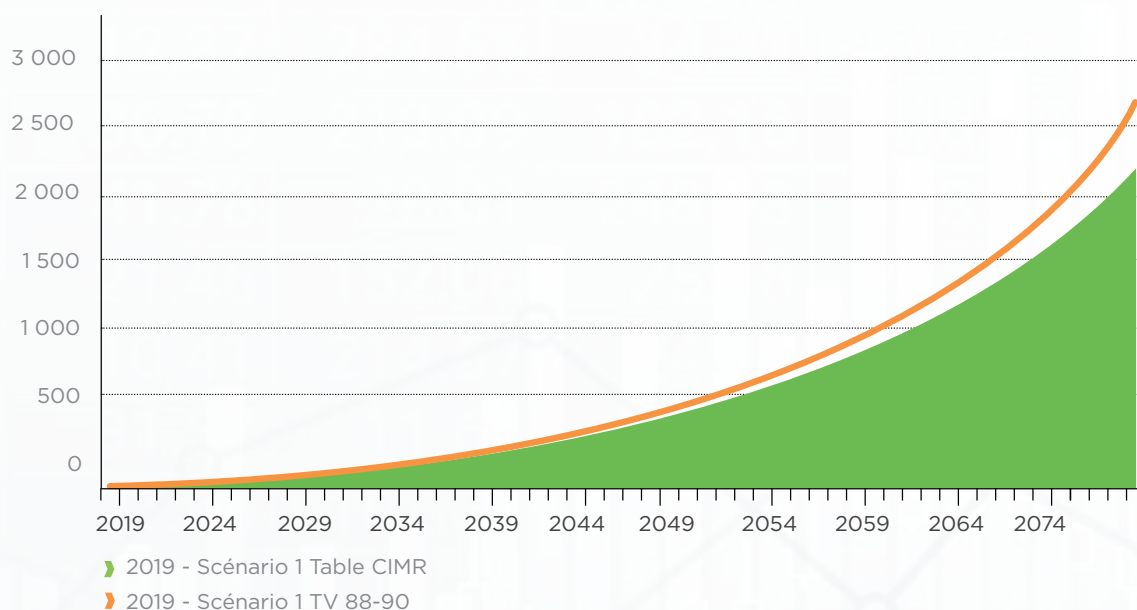
Le principe de pérennité suppose que le profil du fond de prévoyance doit satisfaire deux conditions :

- Les valeurs du fonds ne doivent jamais être négatives,
- La tendance de variation du fonds doit être positive en fin de projection.

### PROFIL DU FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2019

Le fonds projeté en 2019 est présenté ci-dessous :

RÉSULTATS DES PROJECTIONS SUR 60 ANS  
EN MILLIARD DE DHS



Le graphe montre que les deux principes de pérennité sont respectés puisque le fonds est toujours positif avec une tendance ascendante en fin de projection quel que soit le scénario adopté.

## TESTS DE SENSIBILITÉ

Conformément aux prescriptions comptables internationales et dans un souci de clarté, une analyse de la sensibilité du profil du fonds en fonction de certaines variations d'hypothèses actuarielles a été effectuée.

### TAUX DE PLACEMENT

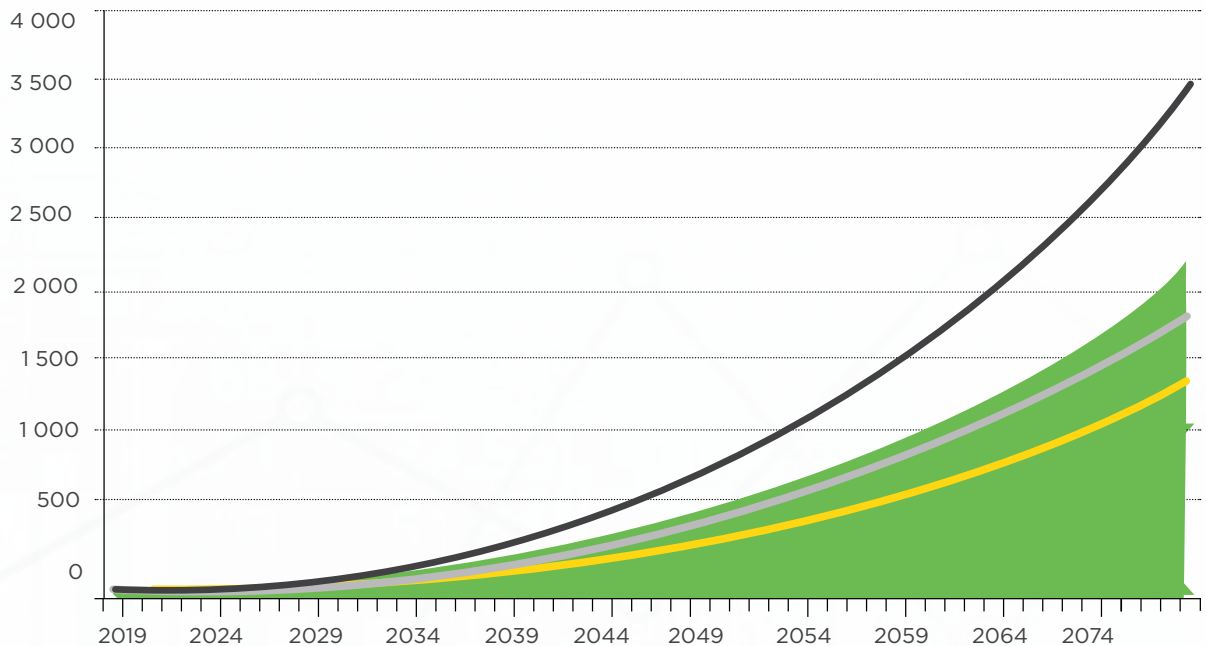
Les tests proposés prennent en compte une variation des taux de placement comme suit:

- Un rendement de 6%, soit +1%,
- Un rendement de 4%, soit -1%,
- Un rendement égal à 75% de la moyenne des rendements observés au cours des 5 dernières années soit 4,46%.

## VARIATION DU PROFIL DU FOND DE PRÉVOYANCE

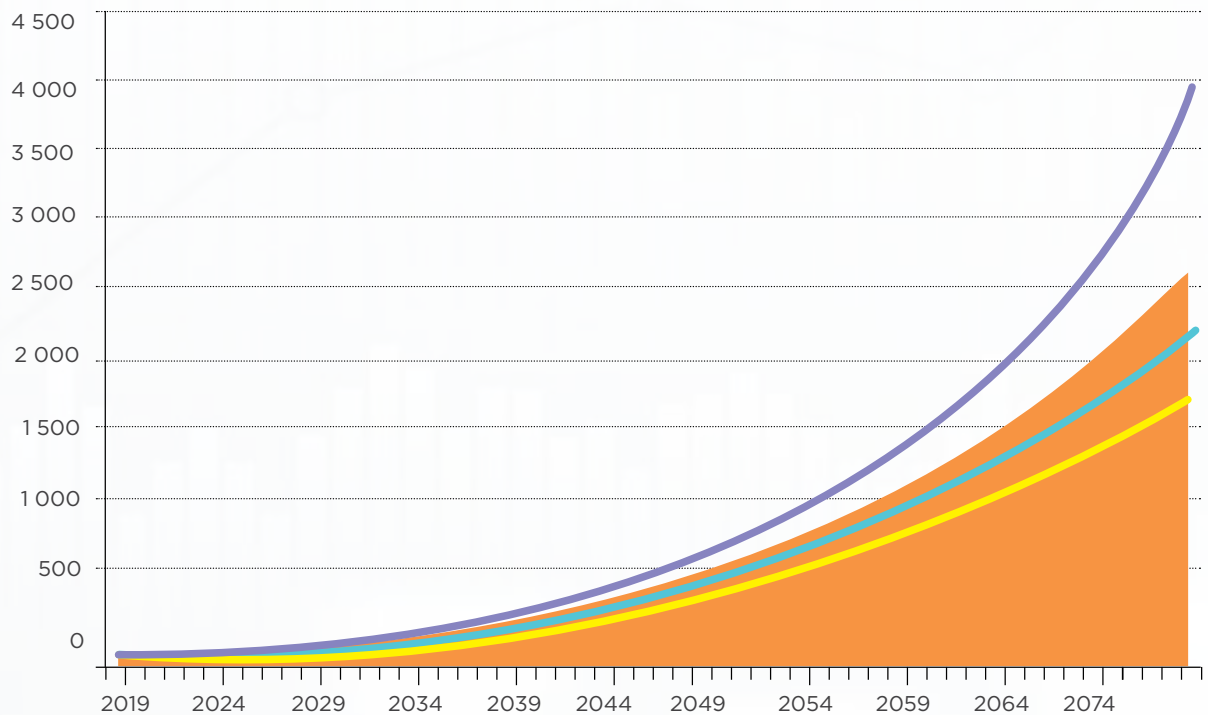
Le test montre que même quel que soit le scénario, et même avec un taux de rendement de 4%, le fonds de prévoyance reste positif.

### RÉSULTATS DES PROJECTIONS SUR 60 ANS EN MILLIARD DE DHS



- ▶ 2019 - Scénario 1 Table CIMR
 ▶ 2019 - Rendement 4% Table CIMR
- ▶ 2019 - Rendement 6% Table CIMR
 ▶ 2019 - Rendement 4.6% = 75% moyenne 5 ans Table CIMR

### RÉSULTATS DES PROJECTIONS SUR 60 ANS EN MILLIARD DE DHS



- ▶ 2019 - Scénario 1 TV 88-90
 ▶ 2019 - Rendement 4% TV 88-90
- ▶ 2019 - Rendement 6% TV 88-90
 ▶ 2019 - Rendement 4.6% TV 88-90 = 75% moyenne 5 ans Table CIMR

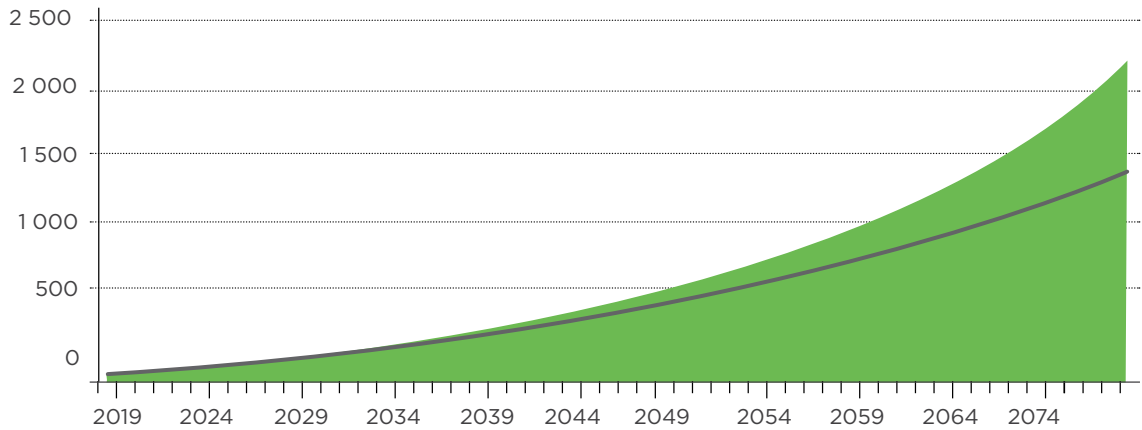


## CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

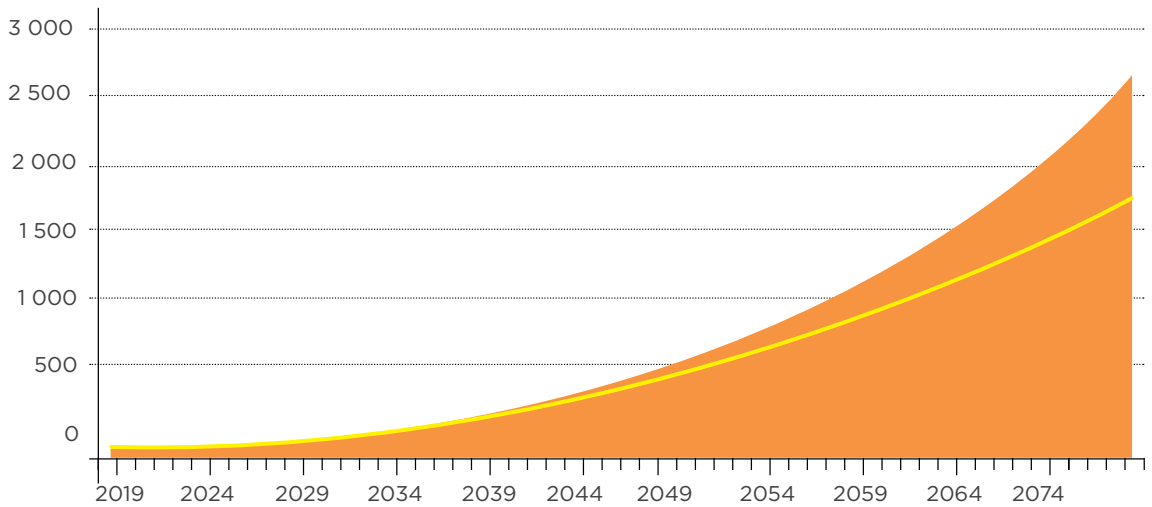
Le test proposé prend en compte d'un taux d'évolution des actifs comprenant les individuelles de 1% au lieu de 1,5% par an.

### VARIATION DU PROFIL DU FOND DE PRÉVOYANCE

#### RÉSULTATS DES PROJECTIONS SUR 60 ANS EN MILLIARD DE DHS



- 2019 - Scénario 1 Table CIMR
- 2019 - Effectif 1% Table CIMR



- 2019 - Scénario 1 TV 88-90
- 2019 - Effectif 1% TV 88-90

Le graphe montre, une fois de plus, la nécessité d'un moteur démographique dynamique pour assurer la pérennité du régime.



Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.

Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.

Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.

Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.

Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.

Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.

Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.

Handwritten notes on a yellow sticky note, including a list of items and a small diagram.





# RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019



Aux Adhérents de la  
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)  
Casablanca

## RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la CIMR, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de réserve de prévoyance de MAD 35.606.201.900,85 dont une réserve de l'exercice de MAD 2.030.385.900,51. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration du 12 mai 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

### Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, ainsi que la détermination d'incertitudes comptables raisonnables au regard des circonstances.

### Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.





Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CIMR au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

#### Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par les statuts et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration arrêté le 12 mai 2020, destiné aux adhérents avec les états de synthèse de la Caisse.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 13 mai 2020

#### Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON  
101, Rue Mohammed VI  
20100 Casablanca  
Tél : +212 31 28 42 31 - Fax : +212 31 28 42 32

Faïçal MEKOUAR  
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL

MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
101, Rue Mohammed VI  
20100 CASABLANCA  
0522 423 423 (L.G.)  
Tél : 0522 423 400

Adnane LOUKILI  
Associé



# RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR - EXERCICE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2019



Aux Adhérents de la  
Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite (CIMR)  
Casablanca

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE 15 DES STATUTS DE LA CIMR

### EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la CIMR, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions de l'article 15 des statuts.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les statuts, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2019

##### Conventions préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration

##### 1.1. Convention écrite d'avances en compte courant (avec son avenant), rémunérées, accordées par la CIMR à la société INFRA MAROC CAPITAL, détenue à hauteur de 49,97%

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président du Conseil d'Administration d'INFRA MAROC CAPITAL.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société INFRA MAROC CAPITAL.
- **Date de la convention :** 10/01/2019 et avenant en date du 05/02/2019.
- **Conditions de rémunération :** La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société INFRA MAROC CAPITAL au taux de 2,22% HT.
- **Montant de l'avance :** 5.496.814,86 MAD.



- Solde des avances en comptes courants au 31 12 2019 : 5.496.814,05 MAD.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 108.606,66 MAD.
- Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.
- Sommes versées au titre de l'exercice : 5.496.814,86 MAD.

**1.2. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société SOMED, détenue à hauteur de 19,89%.**

- Personnes concernées : M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également administrateur de la société SOMED.
- Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société SOMED.
- Date de la convention : 15/05/2019.
- Conditions de rémunération : La convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société SOMED au taux de 3% HT.
- Sommes des avances en compte courant reconverties en capital : 148.597.133,18 MAD reconverties en 107.618 actions par augmentation de capital réalisée au titre de l'exercice 2019.
- Solde des avances en comptes courants au 31 12 2019 : Néant.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 452.478,27 MAD.

**1.3. Contrat écrit de cession d'actions conclu entre la CIMR et NAREVA RENOUVELABLES.**

- Personnes concernées : M. Saïd EL HADI, Président Directeur Général de NAREVA RENOUVELABLES est également administrateur de la CIMR.
- Nature et objet du contrat : L'objet du contrat est relatif à une cession de 2.130.000 d'actions représentant 25% du capital et des droits de vote de la société Energie Eolienne du Maroc à Nareva.
- Date du contrat : 31/05/2019.
- Prix de la cession : 1.048.945.970,00 MAD.
- Montant comptabilisé en produits (plus-value) : 223.629.720,11 MAD.
- Sommes reçues au titre de l'exercice : 1.048.945.970,00 MAD.





1.4. **Contrat de bail écrit conclu entre la CIMR et RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.**

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de RAMICAL.
- **Nature et objet du contrat :** La CIMR donne à bail à RAMICAL l'appartement 73, sis au 7<sup>ème</sup> étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat :** 03/07/2019.
- **Montant du loyer :** 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 36.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

1.5. **Contrat de bail écrit conclu entre CIMR et AKILAM, détenue à hauteur de 99,99% par RAMICAL, détenue à hauteur de 99,99% par CIMR.**

- **Personnes concernées :** M. Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également Président Directeur Général de AKILAM.
- **Nature et objet du contrat :** La CIMR donne à bail à AKILAM l'appartement 74, sis au 7<sup>ème</sup> étage de l'immeuble CIMR.
- **Date du contrat :** 03/07/2019.
- **Montant du loyer :** 6.000,00 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 36.000,00 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice :** Néant.

2. **Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

2.1. **Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société LARBEL, détenue à 100%**

- **Personnes concernées :** La société LARBEL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société LARBEL.
- **Date de la convention :** 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.



- **Conditions de rémunération :** L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société LARBEL au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2019 ce taux est fixé à 2,15% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 :** 840.166,79 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 75.226,04 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 5.826.285 MAD.
- **Sommes des avances en compte courant reconverties en capital :** 166.274.440 MAD reconverties en 1.690.482 actions par augmentation de capital réalisée au titre de l'exercice 2019.

## 2.2. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RAMICAL, détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société RAMICAL en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RAMICAL.
- **Date de la convention :** 17/07/2012 et avenants en date du 28/11/2012 et 31/03/2015.
- **Conditions de rémunération :** Le dernier avenant non écrit prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RAMICAL au taux de 2,19% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 :** 5.081.700,50 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice :** 232.637,59 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 5.081.701 MAD.
- **Sommes des avances en compte courant reconverties en capital :** 294.958.153 MAD reconverties en 3.108.695 actions par augmentation de capital réalisée au titre de l'exercice 2019.

## 2.3. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société PASTEUR, détenue à 100%.

- **Personnes concernées :** La société Pasteur en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention :** La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société PASTEUR.

- Date de la convention : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- Conditions de rémunération : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société PASTEUR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2019 ce taux est fixé à 2,19% annuel HT.
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 : 309.597,06 MAD.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 19.789,59 MAD.
- Sommes versées au titre de l'exercice : 309.597 MAD.
- Sommes des avances en compte courant reconverties en capital : 52.864.339 MAD reconverties en 383.958 actions par augmentation de capital réalisée au titre de l'exercice 2019.

2.4. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société RANILA, détenue à 100%.

- Personnes concernées : La société RANILA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société RANILA.
- Date de la convention : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- Conditions de rémunération : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société RANILA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2019 ce taux est fixé à 2,19% annuel HT.
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 : 2.063.829,93 MAD.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 39.696,59 MAD.
- Sommes versées au titre de l'exercice : 410.317 MAD.
- Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.

2.5. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société NEJMA, détenue à 100%.

- Personnes concernées : La société NEJMA en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.



- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société NEJMA.
- **Date de la convention** : 31/12/2012 et avenant en date du 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société NEJMA au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2019 ce taux est fixé à 2,19% annuel HT.
- **Solde des avances en compte courant au 31 décembre 2019** : 1.331.844 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 24.634,09 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 291.737 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.

#### 2.6. Convention écrite d'avances en compte courant rémunérées, accordées par la CIMR à la société CIMR Foncia, détenue à 100%.

- **Personnes concernées** : La société CIMR Foncia en tant que filiale détenue à 100% par la CIMR.
- **Nature et objet de la convention** : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société CIMR Foncia.
- **Date de la convention** : 01/01/2016.
- **Conditions de rémunération** : L'avenant à cette convention prévoit la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société CIMR au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2019 ce taux est fixé à 2,19% annuel HT.
- **Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019** : 14.443.490 MAD.
- **Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice** : 207.913,09 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice** : 10.129.442 MAD.
- **Sommes reçues au titre de l'exercice** : Néant.





2.7. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société A6 IMMOBILIER, détenue à 25%.

- Personnes concernées : M. Khalil CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR est également membre du Conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER.
- Nature et objet de l'engagement : Il prévoit un engagement de CIMR de souscrire et libérer dans le cadre d'augmentations de capital réservées, dans toute augmentation de capital et des avances en compte courant d'actionnaire.
- Date de l'engagement : 22/04/2010.
- Conditions de rémunération : Le PV du conseil d'administration d'A6 IMMOBILIER du 3 février 2016 prévoit la limitation du taux d'intérêt des avances des actionnaires à 3% HT non capitalisés, à partir du 04/02/2016.
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 : 62.526.536 MAD.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 1.818.391,53 MAD.
- Sommes reçues au titre de l'exercice : 8.500.000 MAD.
- Sommes versées au titre de l'exercice : Néant.

2.8. Convention écrite d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société TANGER RESORT, détenue à 30%.

- Personnes concernées : La société TANGER RESORT en tant que filiale détenue à 30% par la CIMR.
- Nature et objet de la convention non écrite : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société TANGER RESORT.
- Date de la convention :
  - Convention d'octroi d'avances en comptes courant au profit de TANGER RESORT conclue en date du 7 mai 2013 entre CIMR et TANGER RESORT
  - Avenant non écrit à la convention ci-dessus, ayant comme date d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015, et prévoyant une rémunération des avances au taux de 4% HT.
- Conditions de rémunération : la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société TANGER RESSORT est fixée au taux de 4% annuel HT.
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 : 102.231.444 MAD.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 3.939.263,44 MAD.



- Sommes versées au titre de l'exercice : Néant.
- Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.

2.9. Convention d'avances en compte courant, rémunérées, accordées par la CIMR à la société INAACH, détenue à 50%.

- Personnes concernées : La société INAACH en tant que filiale détenue à 50% par la CIMR.
- Nature et objet de la convention : La convention est relative à une avance en compte courant consentie par la CIMR à la société INAACH.
- Date de la convention : 06/01/2013.
- Conditions de rémunération : la rémunération de l'avance en compte courant octroyée à la société INAACH au taux maximum des intérêts déductibles des comptes courants créditeurs d'associés, arrêté, annuellement, par le Ministre chargé des finances. Les intérêts sont arrêtés annuellement et capitalisés en compte courant associés. Au 31/12/2019 ce taux est fixé à 2,19% annuel HT.
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 : 26.506.236,39 MAD.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : 523.845,83 MAD.
- Sommes versées au titre de l'exercice : Néant.
- Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.

2.10. Convention non écrite d'avances en compte courant, non rémunérées, accordées par la CIMR à la société HAWAZINE, détenue à 12,5%.

- Personnes concernées : La société HAWAZINE en tant que filiale détenue à 12,5% par la CIMR.
- Nature et objet de la convention non écrite : La convention est relative à une avance en compte courant, non rémunérée, consentie par la CIMR à la société HAWAZINE.
- Solde des avances en comptes courants au 31 décembre 2019 : 1.660.031,25 MAD.
- Montant comptabilisé en produits au titre de l'exercice : Néant.
- Sommes versées au titre de l'exercice : Néant.
- Sommes reçues au titre de l'exercice : Néant.



2.11. Convention écrite dépositaire entre la CIMR et la BCP relative à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
  - Monsieur Karim Mohammed Mourir en sa qualité de Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
  - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la BCP.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par la BCP à la CIMR.
- **Date de l'opération :** 05/06/2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle... ). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 3.539.718 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** N/A.

2.12. Convention écrite entre la CIMR et ATTJARI WAFABANK liée à la prestation de service de conservation de titres et des services liés :

- **Personnes concernées :**
  - Monsieur Mohammed EL KETTANI en sa qualité de Président Directeur Général de ATTJARIWAPA BANK et également en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de la CIMR.
  - Monsieur Khalid CHEDDADI, Président Directeur Général de la CIMR, en sa qualité de membre du Conseil d'Administration d'ATTJARI WAFABANK.
- **Nature et objet de la convention :** Définir les termes de service de conservation de titres et des services liés qui seront fournis par ATTJARIWAPA BANK à la CIMR.
- **Date de la convention :** 15/06/2017.
- **Conditions de rémunération :** La rémunération correspond à plusieurs prestations (Droits de garde, Opérations Sur Titres, contrôle...). Elle peut être fixe ou variable en fonction du type de prestation et ce, conformément à une grille tarifaire annexée à la convention.
- **Montant comptabilisé en charges au titre de l'exercice :** 1.791.534 MAD.
- **Sommes versées au titre de l'exercice :** 1.791.534 MAD.

Casablanca, le 13 mai 2020

Les Commissaires aux Comptes

Fidèlec Grant Thornton  
Fidèlec Grant Thornton  
100 Boulevard Hassan II  
Casablanca  
Tél : +212 31 22 22 22  
Fax : +212 31 22 22 22  
Faiçal MEKOUAR  
Associé

Mazars Audit et Conseil  
MAZARS AUDIT ET CONSEIL  
701, Bd Mohammed VI  
Casablanca  
Tél : +212 31 423 423  
Fax : +212 31 423 423  
Admane LOUKIL  
Associé



# RAPPORT DE L'ACTUAIRE INDÉPENDANT



Paris, le 24 février 2020

Monsieur Khalid CHEDDADI  
Président Directeur Général  
CIMR  
100, Boulevard Abdelmoumen  
29340 Casablanca  
MAROC

**Objet : Attestation de certification du bilan actuariel 2019**

Monsieur le Président Directeur Général,

L'équipe MAZARS annonce par la présente le terme de la mission de certification du bilan actuariel 2019 de la CIMR conduite sur les mois de janvier et février 2020.

En effet, nous avons audité sur pièces et sur place l'ensemble du processus d'élaboration du bilan actuariel et ses résultats. Nos travaux ont été menés sur la base de nos outils internes et sur notre expérience des régimes de retraite par répartition provisionnée.

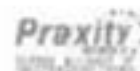
Sur la base de nos travaux, nous certifions le bilan actuariel de la CIMR, réalisé selon la procédure élaborée par la Caisse. En effet, après avoir examiné le cahier des hypothèses actuarielles ainsi que le cadre des procédures, nous validons les différents traitements sur les données, les calculs des projections financières et démographiques ainsi que les résultats de l'analyse prospective du régime obtenus par les actuaires de la CIMR.

Par ailleurs nous validons les calculs opérés pour la vérification des trois critères de pérennité définis en application des dispositions du 3ème alinéa de l'article 112 de la loi n° 64-12 portant création de l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale ainsi que les calculs opérés en application de l'article 4 de la circulaire n° 3/PS/19 du 4 mars 2019 de l'ACAPS et en vu de l'application des dispositions de l'article 116 de la loi n° 64-12 précitée.

Fait à Paris, pour valoir ce que de droit,

M. Nicolas Wessex  
Directeur Mazars, Actuaire Qualifié IA

M. Ibrahima Sow  
Senior Manager, Actuaire Qualifié IA



MAZARS ACTUARIAL

EXERCICE 81, RUE HENRI MORNAY, 75017 LA DÉFENSE FRANCE • TEL : +33 (0) 1 46 07 86 81 • FAX : +33 (0) 1 46 07 86 17  
SOCIÉTÉ D'ACTUARISATION  
040 64 00704, 02 20 8204 • RUC 5497888 8142 400 021



# RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les Autorités dans le cadre de la gestion de cette crise, interdisant les rassemblements, et après information de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le vote des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire se fait par correspondance adressée à la CIMR à son siège social, 100 boulevard Abdelmoumen, Casablanca.

En conséquence, l'Assemblée Générale ratifie ce mode de scrutin.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale prend acte qu'en raison de la pandémie du coronavirus et des mesures prises par les Autorités dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, et après information de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale, le Conseil d'administration de la CIMR arrêtant les comptes clos au 31 décembre 2019, s'est tenu exceptionnellement par visioconférence le 12 mai 2020.

En conséquence, l'Assemblée générale donne quitus entier et définitif aux administrateurs.



## TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie dans le cadre des articles 18 à 25 des Statuts, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du conseil d'administration, des comptes de l'exercice 2019 ainsi que du rapport des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31/12/2019, les approuve dans tous leurs termes et donne quitus au Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice 2019.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article 15 des Statuts, les approuve et ratifie lesdites conventions.

## CINQUIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir pris connaissance des conclusions du Bilan Actuariel réalisé au titre de l'exercice 2019, décide sur proposition du Conseil d'Administration, de maintenir les paramètres techniques du régime pour l'exercice 2020, à leurs niveaux fixés par la réforme 2003.

## SIXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, ratifie la cooptation en qualité d'administrateurs pour une période de quatre ans, décidée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 12 mai 2020 de :

- **Mme. Rachida BENABDALLAH**, représentant AGMA ;
- **M. Chakib ALJ**, représentant la CGEM ;
- **M. Mehdi TAZI**, représentant la CGEM.

et ce en remplacement de :

- **M. Tajeddine GUENNOUNI**, représentant MARJANE ;
- **M. Salaheddine MEZOUAR**, représentant la CGEM ;
- **M. Jaouad HAMRI**, représentant la CGEM.

Le mandat des nouveaux administrateurs expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif, au titre de leurs mandats d'administrateurs, aux administrateurs sortants et les remercie pour leurs contributions aux travaux du Conseil d'Administration.





## SEPTIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du conseil d'administration du 12 mai 2020, décide le renouvellement des mandats d'administrateurs pour une période de quatre ans de :

- **M. Abdelhamid ADDOU**, représentant la RAM ;
- **M. Mohamed Hassan BENSALAH**, représentant la FMSAR ;
- **M. Khalid CHEDDADI**, représentant AWB ;
- **M. Mohamed EL KETTANI**, représentant OGM ;
- **M. Abdelmjid TAZLAOUI**, représentant AMETYS ;
- **M. Imad TOUMI**, représentant MANAGEM.

Leur mandat expire le jour de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

## HUITIEME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.







#### **SIÈGE SOCIAL**

100, Boulevard Abdelmoumen Casablanca, Maroc  
**Tél :** 05 22 42 48 88 - **Fax :** 05 22 25 14 85

#### **AGENCE CENTRALE CASABLANCA**

Résidence sara, angle rue Mohamed El Fidouzi  
et rue des hôpitaux - Casablanca  
**Tél :** 05 22 42 48 88

#### **AGENCE REGIONALE BELVEDERE**

Boulevard Mohamed V, Résidence ACACIA, N°650  
Casablanca

#### **AGENCE RABAT**

Av. Hassan II, Imm. F, 479, Résidence  
Ahssan Dar 2, Agdal Riad  
**Tél :** 05 30 10 21 60 - **Fax :** 05 37 23 07 99

#### **AGENCE FÈS**

Arrondissement Agdal, Bd des FAR, Résidence Houda  
**Tél :** 05 32 02 02 44

#### **AGENCE MEKNÈS**

Rue Pasteur, Résidence Pasteur, 1er étage n°3  
**Tél :** 05 32 02 02 55/56 - **Fax :** 05 35 51 31 55

#### **AGENCE TÉTOUAN**

Avenue Hassan II, Résidence la colombe, bloc A, n°8, 1er étage  
**Tél :** 05 31 06 17 30/31 - **Fax :** 05 31 06 17 33

#### **AGENCE TANGER**

8, complexe commercial ABI DARDAE I. ASSILI MA.6&7  
**Tél :** 0531 06 18 86

#### **AGENCE OUJDA**

Angle du boulevard Idriss Alkbar et de la rue Chefchaouen,  
2ème étage plateau n°11  
**Tél :** 0532 11 06 00

#### **AGENCE MARRAKECH**

Arrondissement Guéliz, Bd Prince Moulay Abdellah,  
Menara, 15 Yasmine Majorelle  
**Tél :** 05 24 43 69 06 - **Fax :** 05 24 43 68 74

#### **AGENCE AGADIR**

Bd Hassan II, Résidence Borj Djalat  
**Tél :** 05 25 07 02 70 - **Fax :** 0528 84 47 01

**Siège social**

100, Boulevard Abdelmoumen -  
20340 Casablanca

Tél. : 05 22 42 48 88 - Fax : 05 22 25 14 85

[www.cimr.ma](http://www.cimr.ma) - [www.cimrpro.ma](http://www.cimrpro.ma)

